PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

Salle François MAURIAC, Rue du Professeur Arnozan Le LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 à 18 H 30

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 Approbation du procès-verbal des séances publiques du 8 juin et du 6 juillet 2020
- 2 Décisions municipales Information du Conseil
- 3 Exploitation de deux terrains de padel (plaine des Sports de Thouars) convention d'occupation du domaine public avec l'Union Sportive Club de Tennis
- 4 Création d'une commission d'examen des contrats de concessions
- 5 Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs Rectificatif et nouvelles désignations
- 6 Réhabilitation sur le groupe scolaire Paul Lapie Commission d'Appel d'Offres
- 7 Réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps Commission d'Appel d'Offres
- 8 Désignation des délégués du Conseil Municipal de Talence au sein de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent

RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés Communales

- 9 Produits communaux Années 2013 à 2019 Admissions en non-valeur
- 10 Requalification du quartier de Thouars Acquisition d'un local du centre commercial de Thouars Parcelle BH 210

RAPPORTEUR M. GIRON – Adjoint délégué à la Santé, à l'Economie sociale et solidaire, à l'Aide aux aidants

11 – Convention France Alzheimer / Ville de Talence – Signature de la charte d'engagements réciproques

RAPPORTEUR Mme CHADEBOST – Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'insertion professionnelle

12 - Convention de partenariat dans le cadre des « mises en situations professionnelles des participants du PLIE Portes du Sud »

RAPPORTEUR Mme PITOT – Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

13 - Réévaluation de la rémunération du Responsable du Développement Economique

RAPPORTEUR Mme MADRID – Adjointe déléguée aux Solidarités et à la Petite Enfance

14 - Convention de partenariat entre la Ville de Talence et l'association Unis-Cité pour l'année 2020/2021

RAPPORTEUR M. LAROSE – Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives

15 - Vidéo Mix 2021

16 - Refonte du dispositif T.@.P.A.J.

RAPPORTEUR Mme BALLIGAND – Conseillère municipale déléguée à la Ville à énergie positive

17 – Adhésion au réseau Energy Cities 2020/2021

QUESTIONS ORALES

000000000

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 septembre 2020, s'est réuni Salle François Mauriac, le 21 septembre 2020 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS: M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU. M. BESNARD. Mme CASTAGNERA. M. GIRON. ERCHOUK, THOMAS-PITOT, Mme CHADEBOST, M. Mme Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme MAURIN, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY)

Mme SALLET a été désignée comme secrétaire de séance

N° 1- Approbation du procès-verbal des séances publiques du 8 juin et du 6 juillet 2020

M. LE MAIRE : Le procès-verbal appelle-t-il de votre part des remarques ? Pas de remarque ? M. BIMBOIRE, Mme DE MARCO. Vous avez la parole, l'un d'entre vous.

Mme DE MARCO: Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai été absente au conseil municipal précédent et je me suis rendue compte pages 57, 58, en lisant le compte-rendu, qu'il y avait une délibération nommant Bernard CONTE à cette commission des finances, groupe de travail des finances. Toujours est-il que je ne sais pas si mes camarades ont eu cette information pour voter la délibération, quoiqu'ils aient voté contre, mais c'est juste après, page 59, où vous marquez que Bernard CONTE a été juste un échange, etc., nous nommerons Bernard CONTE au groupe de travail des finances. Donc, ce qui veut dire que la délibération qui a été votée page 58 n'est pas conforme à la proposition que vous aviez proposée être votée puisque que ça a été fait après. Est-ce que vous suivez ?

M. LE MAIRE: Très bien.

Mme DE MARCO: C'était juste une petite remarque.

M. LE MAIRE : Oui il peut nous arriver, c'est arrivé également quand vous avez fait des choses que vous avez demandées. On était revenu dessus. Juste que j'avais oublié dans cette très longue liste de mentionner le nom de Bernard CONTE qui m'avait demandé de faire partie de ce groupe de travail et j'ai accepté. Maintenant, si vous le souhaitez, on pourra le refaire de façon très formalisée. C'est un groupe de travail donc, par définition, non formalisé.

Mme DE MARCO: Voilà. Comme c'est un groupe de travail, je ne vais pas m'appesantir sur cette délibération. J'en ai une deuxième concernant la page 83. À la réponse de Madame QUELIER sur l'organigramme, page 83, vous lui dites donc cet organigramme sera prochainement présenté aux partenaires sociaux et donc mis en ligne puisqu'il s'appliquera à compter du 1^{er} septembre et vous serez destinataire de la correspondance entre ce nouvel organigramme. Donc, nous sommes maintenant le 21 septembre. Peut-on avoir connaissance de cet organigramme ?

M. LE MAIRE: Écoutez, je viens de réunir aujourd'hui l'ensemble des directeurs qui ont été ainsi nommés. Il me paraissait important de les réunir avant de vous le transmettre. Mais ne vous inquiétez pas, nous vous transmettrons tout cela très rapidement.

Madame QUELIER, juste vous dire que vous avez transmis par mail quelques modifications de forme et que le service m'a dit qu'elles ont été enregistrées. Il y a une autre demande de parole pour Monsieur BIMBOIRE ?

M. BIMBOIRE : Bien Monsieur le Maire, chers collègues, page 67 c'est juste pour rectifier, il est marqué Claude COUCHIN. Je vais épeler exactement. Ce n'est pas Claude COUCHIN. Le nom c'est ...

M. LE MAIRE: Attendez Monsieur BIMBOIRE, c'est la page 67?

M. BIMBOIRE : Voilà, page 67.

LE MAIRE : Mais de quelle... du 8 juin ?

M. BIMBOIRE : Oui, c'est ça.

LE MAIRE : Non, ça doit être le 6 juillet.

M. BIMBOIRE: Ah non, vous êtes à juillet.

LE MAIRE : Non, c'est vous qui posez la question. Est-ce que vous êtes en juillet ?

M. BIMBOIRE : Oui.

LE MAIRE: Bien. 67 de juillet. Monsieur COUCHIN.

M. BIMBOIRE: Voilà, donc cela s'écrit KOJCHEN. C'est bon où je répète?

LE MAIRE: C'est transmis aux services.

M. BIMBOIRE: Voilà, et donc vous rectifiez également du coup dans ce cas-là, la page 69 s'il vous plait. Et là, c'est carrément une erreur. Il est marqué que c'est Claude GUERIN et ce n'est pas Claude GUERIN puisque c'est Claude KOJCHEN.

LE MAIRE: Non, parce que je pense que Claude GUERIN, c'est une personnalité que nous avons proposée. Donc Monsieur Claude GUERIN, je vous le maintiens.

M. BIMBOIRE: Non, c'est bon.

LE MAIRE: Voyez Madame DE MARCO, parfois je fais droit à quelques erreurs, voyez de part et d'autre. Je voulais illustrer mon propos. Monsieur GUERIN, c'est une personnalité qualifiée qui a été demandée par la Majorité. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Non. Je considère qu'elles sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal des séances publiques du 8 juin 2020 et 6 juillet 2020.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE: Je vous écoute. Je crois que Madame RAMI, vous avez posé des questions aujourd'hui auxquelles les services, avec leur célérité habituelle, vous ont répondu. Y a-t-il

d'autres demandes de justification, de prises de parole sur ces décisions ? Non. Je vous remercie.

DELIBERATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, enregistrée en Préfecture le 27 mai 2020, puis par délibération du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 23/06/20	Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage et la désinfection des évaporateurs des chambres froides et plafonds de la cuisine centrale et au nettoyage des hottes des cuisines satellites pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2020, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31 décembre 2022.	SARL AM PRO SERVICES – Mérignac (33)
	Dépense annuelle révisable estimée : 8 040 € TTC	
N° 2 24/06/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien des chaudières murales et équipements de petite puissance, pour une période ferme allant de la date de notification au 30 juin 2021, puis renouvelable deux fois douze mois par tacite reconduction, jusqu'au 30 juin 2023. Dépense annule estimée : 14 123,74 € TTC	Sarl ALLIASERV ENERGIES SERVICES NOUVELLE AQUITAINE - Saint Jean d'Illac (33)
N° 3 24/06/20	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Madame Nadia SAUVAITRE auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement dont elle a fait l'objet le 16/03/2019.	
N° 4 24/06/20	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Madame Claire CARLIER auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement dont elle a fait l'objet le 14/09/2018.	
N° 5 26/06/20	Organisation d'une « battle » de dessins autour de la bande dessinée dans le cadre de « La nuit des Bibliothèques » le samedi 10 octobre 2020, à partir de 20 h à la Médiathèque Castagnéra.	Association « IL ETAIT UNE FOIS » - Gradignan (33)

	Montant de la prestation : 1 050 € TTC	
N° 6 29/06/20	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau du Stade Nautique Henri Deschamps en vue de l'organisation de séances d'entraînement des pôles haut niveau notamment pour l'année scolaire 2020/2021.	CREPS BORDEAUX AQUITAINE - Talence (33)
N° 7 29/06/20	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau du Stade Nautique Henri Deschamps en vue de l'organisation des séances d'enseignement de la natation des facultés de STAPS et BSA pour l'année scolaire 2020/2021.	UNIVERSITE DE BORDEAUX - Talence (33)
N° 8 29/06/20	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau du Stade Nautique Henri Deschamps dans le cadre de la pratique de la natation à des fins sportives des militaires pour l'année scolaire 2020/2021.	Groupement de soutien de la base de défense de Bordeaux-Mérignac-Agen Bordeaux (33)
N° 9 30/06/20	Passation d'une deuxième modification au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement conjoint et relatif à la création de la Maison des Solidarités fixant contractuellement le coût de réalisation de travaux à 1 716 554,71 € TTC.	Groupement conjoint: SAS Esnard & Sanz Architectes associés - Villenave d'Ornon (33) (mandataire solidaire) SARL Cube Ingénieurs (Etudes structures) - Bordeaux (33) SARL Bureau d'études Vivien (Etudes thermiques, fluides) - Mérignac (33) SARL Cabinet Dubernard et Associé (OPC et économie de la construction) - Gradignan (33) Sous-traitants: SARL EMACOUSTIC (études acoustiques) SARL OPTISOL (études géotechniques)
N° 10 30/06/20	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Monsieur Jacques BONICEL auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant visant à obtenir l'annulation d'un ensemble de forfaits de post-	

	stationnement dont il a fait l'objet sur la période du 29 juillet 2013 à octobre 2019.	
N° 11 3/07/20	Souscription d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules supérieurs à 3,5t pour une durée ferme allant de sa date de notification au 31 décembre 2020 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31 décembre 2023.	Autodistribution Poids Lourds Aquitaine Pyrénées Sasu – Floirac (33)
	Dépense totale annuelle estimée : 11 311,43 € TTC	
N° 12 3/07/20	Mise à jour de l'acte de création de la régie de recettes et d'avances du stationnement payant en abaissant le montant autorisé de l'avance consenti au régisseur de 1 500 € à 800 €.	
N° 13 7/07/20	Mise à disposition à titre gracieux de la salle d'animations de la médiathèque Castagnéra pour l'accueil de M. Graeme Macrae BURNETT, auteur anglais de romans policiers, dans le cadre du Salon « Lire en Poche » en partenariat avec la ville de Gradignan.	
N° 14 9/07/20	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Madame Cécile GAUFFRETEAU auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement établi à son encontre.	
N° 15 9/07/20	Passation d'un avenant à la convention en date du 21 octobre 2019 en vue de remplacer la mensualisation du paiement de la redevance par une annualisation dans le cadre de l'exploitation d'un manège installé dans le parc Peixotto.	« MAAMAR Attraction et Manège » – Talence (33)
N° 16 10/07/20	Passation d'un contrat de cession pour la programmation d'une balade contée « Conter nature » le mercredi 15 juillet 2020, de 19 h à 20 h 30, au Parc Chantecler, mis à disposition dans le cadre des animations « Au cœur de votre été » Montant de la prestation : 300 € TTC	ACROCS PRODUCTIONS - Targon (33)
N° 17 10/07/20	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre de conférences-diaporamas « Les Histoires de l'art » sur la base d'une séance d'une durée de 1 h 30 à l'Espace Seniors. Le nombre de séances est fixé à 5 sur la période de novembre 2020 au 30 juin 2021.	Jérôme LABORDE- MAISONNAVE – Bordeaux (33)
	Montant de la prestation : 450 € TTC	
N° 18	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux	

17/07/20	prestations de nettoyage des vitres de bâtiments communaux intégrant des caractéristiques sociales et environnementales pour une durée allant de la date de notification au 30 avril 2021. Dépense totale estimée : 27 566,45 € TTC	SARL Multiservices Nettoyages Entretiens (Multipro) – Gradignan (33)
N° 19 17/07/20	Passation d'une convention pour la mise en place d'un travail de recherche sur la prochaine création par l'association de son spectacle « La part des anges » du 24 au 28 août 2020 de 9 h à 18 h 30 au Forum des Arts et de la Culture.	Association LE LIQUIDAMBAR – Talence (33)
N° 20 27/07/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de matériels destinés à la lutte contre certaines catégories d'animaux pour une période allant de la date de notification au 31 mars 2021. - Lot 1 : Pigeonniers contraceptifs Dépense estimée : 48 540 € TTC	SAS SACPA Pigeons contrôle Casteljaloux (47)
	 Lot 2 : Matériels pour la limitation de la propagation des pigeons Dépense estimée : 3 360 € TTC 	SAS SACPA Pigeons contrôle Casteljaloux (47)
	 Lot 3 : Matériels de lutte contre les moustiques tigres Dépense estimée : 13 600 € TTC 	SAS BIOVA Ramonville Saint Agne (31)
N° 21 27/07/20	Souscriptions d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande pour l'acquisition de matériels de sports pour une durée ferme de 12 mois à compter de la date de notification puis renouvelable par tacite reconduction 2 fois 12 mois.	
	 Lot 1 : Matériels de gymnastique Montant annuel estimé : 6 607,06 € TTC 	Casal Sport Sas Sports et Loisirs – Molsheim (67)
	 Lot 2 : Matériels de sports collectifs Montant annuel estimé : 17 395,02 € TTC 	Casal Sport Sas Sports et Loisirs – Molsheim (67)
	 Lot 3 : Matériels de sports de raquettes Montant annuel estimé : 4 636,31 € TTC 	Casal Sport Sas Sports et Loisirs – Molsheim (67)
	- Lot 4 : Matériels d'escalade : déclaré infructueux	
	 Lot 5 : Matériels de sports de combat Montant annuel estimé : 10 337,28 € TTC 	Casal Sport Sas Sports et Loisirs – Molsheim (67)
	 Lot 6 : Matériels d'athlétisme Montant annuel estimé : 176 012,57 € TTC 	Dimasport SAS – Ozoir la Ferrière (77)
	 Lot 7 : Matériels de fitness et de musculation pour la pratique en extérieur Montant annuel estimé : 19 267,20 € TTC 	Premier's France Sarl – Freetness Energy, Dama Pro – Aigrefeuille d'Aunis (17)

	 Lot 8 : Matériels d'équipement des bassins Montant annuel estimé : 8 239,68 € TTC 	La maison de la piscine SAS – Cestas (33)
	 Lot 9 : Matériels d'activités pédagogiques aquatiques Montant annuel estimé : 26 968,75 € TTC 	La maison de la piscine SAS – Cestas (33)
	 Lot 10 : Matériels de sports et loisirs pédagogiques Montant annuel estimé : 1 473,18 € TTC Lot 11 : Matériels de sports de plein air 	Casal Sport Sas Sports et Loisirs – Molsheim (67)
	Montant annuel estimé : 4 709,64 € TTC	Casal Sport Sas Sports et Loisirs – Molsheim (67)
	 Lot 12 : Matériels de danse Montant annuel estimé : 11 933,28 € TTC 	Harlequin Europe SA – Luxembourg
	 Lot 13 : Matériels de fitness et de musculation pour la pratique en intérieur Montant annuel estimé : 131 789,28 € TTC 	Casal Sport Sas Sports et Loisirs – Molsheim (67)
N° 22 28/07/20	Autorisation pour procéder au dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour l'installation d'une ombrière devant le petit préfabriqué de Thouars.	
N° 23 29/07/20	Passation de marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment en textile de couverture de terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en terrains de padel et la réhabilitation d'un terrain de tennis pour un délai global d'exécution de 140 jours ouvrés (dont période de préparation et période de congés payés) à compter de la date précisée au premier ordre de service.	
	- Lot 1 : VRD – Bâtiment sportif Montant du marché : 696 890,46 € TTC	SAS SMC2 – Mornant (69)
	 Lot 2 : Electricité courants forts / courants faibles Montant du marché : 39 884,40 € TTC 	SAS Pereira Carlos Electricité – Saint Loubes (33)
	 Lot 3 : Equipements sportifs – sol sportif Montant du marché : 116 882,84 € TTC 	SASU PADELCOURT - Gradignan (33)
N° 24 30/07/20	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations en œnologie à l'Espace Seniors soit 5 séances sur la période d'octobre 2020 au 6 juillet 2021 (sur la base d'une séance d'une durée d'1h30).	M. Richard OLIVA – Gradignan (33)
	Montant de la prestation : 2 000 € TTC	
N° 25 31/07/20	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » avec prise pour effet rétroactive à compter du 16 juillet 2020, la société occupant dorénavant l'espace de coworking.	Société YMAN-X – Talence (33)

N° 26 31/07/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle Haut-Brion) afin d'y organiser des répétitions de danse à compter du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Association Borderline Dancer – Talence (33)
N° 27 31/07/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle Fédération des comités de quartier à l'Espace Mozart) afin d'y organiser des cours de langues et des ateliers à compter du 2 septembre 2020 au 5 juillet 2021.	Association L'Italien Autrement – Talence (33)
N° 28 31/07/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle La Baraque) afin d'y dispenser des activités de tricot à compter du 3 septembre 2020 au 1er juillet 2021.	Association TRICLAINES – Talence (33)
N° 29 31/07/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle de danse rdc du Centre Animation Chantecler) afin d'y proposer des ateliers de découverte musicale (chorale) à compter du 3 septembre 2020 au 3 juillet 2021.	AREMA Rock et Chanson – Talence (33)
N° 30 3/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (2 salles sur l'Espace Peydavant) du lundi au samedi inclus afin d'y organiser des activités d'arts plastiques à compter du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Association LASSSO – Talence (33)
N° 31 3/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle Haut-Brion) afin d'y dispenser des cours de gymnastique volontaire à compter du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion – Talence (33)
N° 32 4/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle des Eclaireurs et Salle Orchestre Symphonique de Talence) afin d'y dispenser des activités artistiques à dominante musicale pour la saison 2020/2021.	Association VOYAGE MUSICAL – Talence (33)
N° 33 4/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Petit Préfabriqué et Grand Préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des activités à caractère social et culturel pour la saison 2020/2021.	Association MIX-CITE Centre Social et Culturel de Talence – Talence (33)
N° 34 5/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand Préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des activités sportives pour la saison 2020/2021 (hors périodes de vacances scolaires).	Association Gymnastique Volontaire Pierre Seurin Talence – Gradignan – Talence (33)
N° 35 5/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle de La Lyre,	Association Les Arts Scéniques Talençais –

	salle de la Fédération des Comité de quartier, Petit Préfabriqué de Thouars) afin d'y organiser des cours de théâtre et de sophrologie à compter du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Talence (33)
N° 36 5/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand Préfabriqué et Petit Préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des cours de danses cubaines à compter du 3 septembre 2020 au 2 juillet 2021.	Association SUENA CUBANO Talence (33)
N° 37 8/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle des Eclaireurs) afin d'y dispenser des activités théâtrales à compter du 7 septembre 2020 au 28 juin 2021.	Association R&D Associés – Talence (33)
N° 38 6/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Petit Préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des séances d'exercices physiques « athlé santé » à compter du 1er septembre 2020 au 2 juillet 2021.	UST TALENCE ATHLETISME Talence (33)
N° 39 6/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle des Eclaireurs) afin d'y dispenser des activités de yoga à compter du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021.	
N° 40 10/08/20	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre et l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2020/2021.	Association Départementale des Francas de la Gironde – Bordeaux (33)
N° 41 11/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle La Lyre) afin d'y organiser des répétitions musicales à compter du 3 septembre 2020 au 31 juillet 2021.	Association AIRS ET DUOS – Talence (33)
N° 42 11/08/20	En raison du caractère erroné des exigences techniques demandées, abandon de la procédure d'appel d'offres pour le lot 13 « Matériels de fitness et de musculation pour la pratique en intérieur » relatif à l'acquisition de matériels de sports en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général.	
N° 43 13/08/20	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, BASTIANCIG, LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en référé introduite par la société PANATTA visant à obtenir notamment l'annulation de la décision de la Collectivité en date du 4/08/20 par laquelle il a été décidé d'écarter sa candidature de la procédure d'appel d'offres relatif à l'acquisition de matériels de sports (lot 13).	
N° 44 17/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle de danse Peydavant) afin d'y dispenser des cours de danse à compter du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Association Amicale des Ecoles Laïques – Talence (33)

N° 45 19/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle Mozart) afin d'y dispenser des cours de gymnastique à compter du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Comité de quartier « La Médoquine » - Talence (33)
N° 46 20/08/20	Organisation de la présentation du Prix Escale du Livre du mois de septembre 2020 au mois d'avril 2021. Le montant de la prestation s'élève à 100 €.	Association Escales littéraires Bordeaux Aquitaine – Bordeaux (33)
N° 47 20/08/20	Organisation d'une animation de body-painting regroupant des peintres, illustrateurs, tatoueurs, graffeurs et graphistes le samedi 10/10/2020 dans le cadre de la Nuit des Bibliothèques. Montant de la prestation : 620 € TTC	Association Skin Jackin Bordeaux – Bordeaux (33)
N° 48 21/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle de la Fédération à Mozart) afin d'y dispenser des activités de photographie à compter du 3 septembre 2020 au 1er juillet 2021.	Association GROUPE IMAGES TALENCE – Talence (33)
N° 49 21/08/20	Passation d'un avenant à la convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle de la Fédération à Mozart) afin d'y organiser des cours de langues et des ateliers à compter du 2 septembre 2020 au 5 juillet 2021.	Association L'ITALIEN AUTREMENT – Talence (33)
N° 50 25/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle de danse Peydavant – Haut-Brion et Chantecler) afin d'y dispenser des activités de danse (tango argentin) à compter du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Association TANGUEANDO BORDEAUX TALENCE – Talence (33)
N° 51 25/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des Malerettes) afin d'y dispenser des activités de jeux à compter du 4 septembre 2020 au 5 juillet 2021.	Association QUESTION POUR UN CHAMPION – Talence (33)
N° 52 25/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux du Stade Nautique Henri Deschamps en vue de l'organisation de séances de « swim-fit » de septembre 2020 à mai 2021.	Association SWIM'FIT 33 – Pessac (33)
N° 53 26/08/20	Signature d'une convention pour la mise en place d'un travail sur une prochaine création théâtrale « DRAG » du 31/08 au 4/09/2020 au Forum de Arts et de la Culture.	Association La Compagnie des Petites Secousses – Talence (33)
N° 54		

26/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Petit Préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser du soutien scolaire à des mineurs isolés à compter du 3 septembre 2020 au 2 juillet 2021.	Association TREMPLIN GIRONDE – Talence (33)
N° 55 27/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Petit Préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser ses permanences à compter du 2 septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Association AMNESTY INTERNATIONAL – Bordeaux (33)
N° 56 27/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Résidence Phèdre) afin d'y dispenser des permanences et activités de self-défense à compter du 2 septembre 2020 au 2 juillet 2021.	Association FREDERIC SEVENE – Talence (33)
N° 57 27/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand Préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser ses activités à compter du 2 septembre 2020 au 30 juin 2021.	Association Citadins Paysans Associés : Le Panier d'Epeautre Talençais – Talence (33)
N° 58 28/08/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Petit Préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des activités de yoga à compter du 2 septembre 2020 au 30 juin 2021.	Association YOGA ET EVASION – Talence (33)
N° 59 28/0/20	Passation d'un marché pour l'entretien de 10 radars pédagogiques mobiles solaires pour une durée allant du 27/09/2020 au 26/09/2023. Montant de la dépense : 7 164,00 € TTC	SARL ELAN CITE – ORVAULT (44)
N° 60 28/08/20	Mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la Médiathèque Castagnéra le 3 octobre 2020 pour l'accueil de l'auteur Marco CARAMELLI dans le cadre de la présentation de son premier roman : « un beau désordre ».	Association Notre Italie – Talence (33)
N° 61 28/08/20	Organisation d'ateliers de bandes dessinées destinés aux jeunes dans le cadre de la Nuit des Bibliothèques à la Médiathèque Castagnéra le samedi 10 octobre 2020. Le montant de la prestation s'élève à 350 €.	Madame Julie BLAQUIE – Salleboeuf (33)
N° 62 28/08/20	Organisation d'un concert de musique cubaine du répertoire de la musique traditionnelle à la Médiathèque Castagnéra le samedi 10 octobre 2020 dans le cadre de la Nuit des Bibliothèques. Le montant de la prestation s'élève à 1000 €.	Groupe PABLO Y SU SIGUARAYA – Bordeaux (33)
N°63 28/08/20	Organisation d'une roue musicale tout public le samedi 10 octobre 2020 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre de la Nuit des Bibliothèques.	Association RICOCHET SONORE – Bordeaux (33)

		1
	Le montant de la prestation s'élève à 375 €.	
N° 64 28/08/20	Présentation d'une animation sur les loups s'appuyant sur la culture littéraire commune aux jeunes enfants pour présenter le contrepoint naturalistes les mardis 20 et 27 octobre 2020 à la Médiathèque Castagnéra.	Museum de Bordeaux Sciences et Nature – Bordeaux (33)
	Le montant de la prestation s'élève à 150 €.	
N° 65 28/08/20	Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la location et l'entretien de vêtements professionnels et de linge pour une durée ferme allant du 1er/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/24.	SA MAJ ELIS – Bordeaux (33)
	Dépense annuelle estimée : 23 636,40 € TTC	
N° 66	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle de danse Chantecler – Grand préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des cours de danse et percussion à compter du 7 septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Association L'ARBRE A PALABRES – Talence (33)
N° 67 31/08/20	Souscription de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie pour un délai global d'exécution de 806 jours calendaires (dont période de préparation) à compter de la date précisée au premier ordre de service :	
	 Lot 1 : Désamiantage – Déplombage Montant du marché : 69 141,36 € TTC 	Amiante Ingenierie Eurl – Bruguières (31)
	 Lot 2A : Gros œuvre – Démolition – Fondations Montant du marché : 1 497 599,12 € TTC 	Secma Bâtiment SAS – Floirac (33)
	 Lot 2B: Façades pierres et plaquettes Montant du marché: 322 475,40 € TTC 	Cazenave SA – Bordeaux (33)
	- Lot 3 : Charpente bois Montant du marché : 356 282,40 € TTC	Groupement MCE PERCHALEC SARL (mandataire) – Blanquefort (33) SARL Noailles – Lande Termites (co-traitant) – Parentis (40)
	 Lot 4 : Couverture – Etanchéité Montant du marché : 428 400,00 € TTC 	SAS Toitures 33 – Saint-Médard d'Eyrans (33)
	 Lot 5 : Menuiserie extérieure – Occultation Montant du marché : 217 446,18 € TTC 	SARL PPG – Yvrac (33)
	- Lot 6 : Serrurerie – Métallerie Lot infructueux	

- Lot 7 : Plâtrerie – Faux plafonds

- Montant du marché : 460 246,06 € TTC

- Lot 8 : Menuiseries intérieures – Agencement Montant du marché : 303 504,74 € TTC

 Lot 9 : Revêtements de sol – Faïence Montant du marché : 264 401,73 € TTC

Lot 10 : Peinture – Nettoyage
 Montant du marché : 125 400.00 € TTC

Lot 11 : Plomberie – CVC
 Montant du marché : 652 800,00 € TTC

Lot 12 : Electricité CFO – CFA
 Montant du marché : 398 712,13 € TTC

Lot 13 : Ascenseur

Montant du marché : 41 676,00 € TTC

Lot 14: VRD

Montant du marché : 189 366,05 € TTC

Mainvielle SAS – Puch d'Agenais (47)

SAS Legendre et Lureau – Sablons (33)

EURL Sols Prestige 33 – Mazères (33)

LTB Aquitaine SARL – Mios (33)

SAS CVC Solutions – Bègles (33)

SAS Spie Industrie et Tertiaire

– Talence (33)

Schindler SA – Canéjan (33)

Sogepa TP SAS – Mérignac (33)

Par ailleurs, il est rappelé au Conseil Municipal, que lors de sa séance du 8 juin 2020, ce dernier a été informé de la prise d'une décision municipale en date du 22 avril 2020, dans des conditions d'urgence impérieuse, dans les termes qui suivent :

« Mise en œuvre d'une procédure dérogatoire, sans publicité ni mise en concurrence préalables, dans le cadre d'une gestion efficace de la crise sanitaire actuelle, et compte tenu de la pénurie, pour passer des marchés de fournitures de protection sanitaire.

La liste et les quantités, non exhaustives à ce jour, seront établies et feront l'objet d'une information complète ultérieure. »

Le Conseil Municipal est donc informé, que lesdits marchés de fournitures ont été passés comme suit :

- SA DALTA, ZONE INDUSTRIELLE, 82270 MONTPEZAT DE QUERCY, les marchés suivants :
 - Bon de commande n°20/02216 : lingettes désinfectantes (1 075,68 € TTC)
 - Bon de commande n°20/02283 : bombes désinfectantes (339,84 € TTC)
 - o Bon de commande n°20/02285 : gels hydro-alcooliques (2 977,92 € TTC)
 - Bon de commande n°20/02309 : lingettes désinfectantes (1 075,68 € TTC)
 - Bon de commande n°20/02329 : bombes désinfectantes (1 823,04 € TTC)
 - Bon de commande n°20/02391 : bombes désinfectantes et lingettes désinfectantes (7 620,54 € TTC)
 - o Bon de commande n°20/02416 : lingettes désinfectantes, gels hydro-alcooliques et désinfectants aérosols (14 349,54 € TTC)
 - Bon de commande n°20/02459 : lingettes désinfectantes et gels hydro-alcooliques (8 492,75 € TTC)
 - Bon de commande n°20/02460 : lingettes désinfectantes (3 585,60 € TTC)
 - o Bon de commande n°20/02482 : gels hydro-alcooliques (3 750,00 € TTC)
 - Bon de commande n°20/02795 : lingettes désinfectantes (5 472,00 € TTC)
- SAS GROUPE PIERRE LE GOFF SUD OUEST, 22 RUE SAINT EXUPERY, ZA LES LACS, CS 70012, 33295 BLANQUEFORT CEDEX, les marchés suivants :

- o Bon de commande n°20/02389 : masques de protection (13 200,00 € TTC)
- o Bon de commande n°20/02417 : masques de protection (15 600,00 € TTC)
- Bon de commande n°20/02921 : masques de protection (24 000,00 € TTC)
- DUPIN CARTONS ET EMBALLAGES, 2 rue DESCARTES, ZI BLANQUEFORT, 33291 BLANQUEFORT CEDEX, le marché suivant : Bon de commande n°20/02320 : visières de protection (1 650.00 € TTC)
- DIRECT COLLECTIVITES, 22 Avenue des MONDAULTS, 33270 FLOIRAC, le marché suivant : Bon de commande n°20/02425 : écrans de protection (9 984,00 € TTC)
- SAS NETIKA, 1 AVENUE LOUIS DE BROGLIE, ZA BERSOL, 33 600 PESSAC, les marchés suivants :
 - o Bon de commande n°20/02484 : désinfectants (1 921,20 € TTC)
 - o Bon de commande n°20/02512 : désinfectants (900,36 € TTC)
 - o Bon de commande n°20/02794 : produits désinfectants (1 371,60 € TTC)
 - o Bon de commande n°20/02904 : produits désinfectants (3 340,80 € TTC)
 - Bon de commande n°20/02937 : produits désinfectants (497,04 € TTC)
- SARL BTOBAG, 166 Cours du Maréchal Gallieni, 33 400 TALENCE, le marché suivant : Bon de commande n°20/02487 : masques de protection en tissu (105 500,00 € TTC)
- NETTOYER-LA-MAISON.COM, 491 chemin des Rascas, 06700 SAINT LAURENT DU VAR, le marché suivant : Bon de commande n°20/02549 : flacons avec bouchon pompe pour distribution de solution hydro-alcoolique (141,61 € TTC)
- DECATHLON, DOMAINE DE LA PLANTATION, 33140 VILLENAVE D ORNON, le marché suivant : Bon de commande n°20/02919 : masques de protection (245,00 € TTC)
- Association REAGIR, Avenue François RABELAIS, Résidence Château RABA, Tour D, Appt 48, 33400 TALENCE, le marché suivant : Bon de commande n°20/03197 : mise à disposition de personnes pour nettoyer et désinfecter les écoles (19 380,00 € TTC)
- Supermarché CASINO, 412 Cours de la Libération, 33400 Talence, le marché suivant : Bon de commande n°20/03324 : piles pour thermomètres (103,60 € TTC)

Le conseil prend acte de ces décisions.

Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 3 - Exploitation de deux terrains de padel (plaine des Sports de Thouars) - convention d'occupation du domaine public avec l'Union Sportive Club de Tennis

M. LE MAIRE: Oui mes chers collègues, je vous rappelle qu'une consultation a été organisée pour la future exploitation des padels. La date de remise des offres était le 15 janvier 2020. La seule offre qui a été déposée a été celle de l'USTCT que je vous propose de retenir aujourd'hui. Je vous rappelle que l'USTCT dispose d'une équipe pédagogique, qualifiée avec des moniteurs d'État mais également pour le padel. D'ailleurs, certains de ses profs ont suivi une formation complémentaire avec la Padel Tennis Academy. Le programme d'animations a été jugé par les services et par nous-mêmes, satisfaisant, notamment du padel pour les scolaires, les stages pendant les vacances. Les tarifs, et c'était un des éléments fondamentaux puisqu'on avait toujours dit que ce serait un padel municipal donc le tarif, malgré cette consultation pour l'exploitation, est particulièrement attractif puisque c'est 6 euros pour 1h30, par joueur. Je vous rappelle qu'ils ont obtenu des notes tout à fait correctes. La convention, vous dire qu'elle est conclue pour une année renouvelable tacitement deux fois donc c'est une durée de trois ans, que la redevance annuelle est fixée à 5 000 euros et

que la Ville percevra 10 % du chiffre d'affaires sur la base des documents comptables produits par l'occupant. Tout cela a été prévu. Et donc, que la Collectivité se réserve le droit de réévaluer à la hausse sans dépasser 15 %, malgré les plaintes de l'adjoint aux finances, ou à la baisse, sans descendre en dessous de 5 %, ce que l'adjoint aux finances a validé, le montant du pourcentage appliqué au chiffre d'affaires réalisé par l'occupant, et ce, en fonction du degré de développement de son activité. Pour vous dire que cette grande plaine des sports qui existait déjà et sa rénovation prend forme, que le padel va être véritablement complémentaire de différents usages, qu'on va couvrir aussi un terrain de tennis qui va permettre aussi aux adhérents de pratiquer leur sport plus souvent et que Talence se distingue puisqu'en Gironde, il n'y a pas tant de padels municipaux que cela, et que cela permettra d'avoir une véritable activité accessible à tous de façon municipale. Madame DE MARCO.

Mme DE MARCO: Voilà, je vous remercie de ces explications. Il aurait été peut-être préférable pour les nouveaux élus d'avoir un plan d'implantation. Oui, comment il se situe par rapport au tennis, dans la plaine des sports, etc., puisqu'ils nous ont interrogés. Et je souhaitais juste au nom de Talence en Transition vous demander s'il était possible de négocier avec l'UST des tarifs modulables, Talençais, non Talençais par exemple.

M. LE MAIRE: Alors je suis surpris par votre première observation, parce que pour moi c'est dans l'annexe 3 et pour moi le plan était joint.

Mme DE MARCO: Non, pas le plan d'ensemble. Voyez, le plan d'ensemble.

M. LE MAIRE: Vous avez les padels dedans. Je n'ai pas compris ce que vous souhaitez.

Mme DE MARCO: Le plan de situation.

M. LE MAIRE: Ah, dans la ville.

Mme DE MARCO: Non, dans Thouars, dans le bois à côté des tennis, comment il était situé parce que cet axe axonométrique ne situe que le padel, mais pas son implantation. Enfin bon, c'est juste une remarque. C'est juste pour une information pour les nouveaux élus.

M. LE MAIRE: Le service me dit qu'on pourra vous fournir les plans complémentaires si vous en avez besoin. On va étudier votre demande par rapport à Talençais, non Talençais, en se souvenant quand même que sur les associations sportives, on ne le fait pas forcément sur les associations sportives, puisqu'on a aussi des Talençais qui pratiquent du sport dans d'autres villes, même si on a une offre sportive particulièrement étoffée sur la Ville. Donc, on va noter votre suggestion et on verra avec les différentes personnes pour savoir là-dessus. En vous rappelant quand même que l'offre qui a été retenue, c'est une offre qui a été déposée. Donc, ce n'est pas vraiment quelque chose sur laquelle on peut négocier comme on pourrait l'avoir avec une convention. Donc, il faudra quand même qu'on regarde ce qui, juridiquement, est faisable. Mais je note votre proposition. Madame DE MARCO.

Mme DE MARCO : Donc, sait-on où on en est justement sur les demandes de subventions qui avaient été faites ?

M. LE MAIRE: Les demandes de subventions?

Mme DE MARCO: Oui, pour ce padel, oui.

M. LE MAIRE : Ah. Auprès des différents organismes ?

Mme DE MARCO: Oui.

M. LE MAIRE: Alors Bordeaux Métropole, 126 000 euros, j'espère que cela sera maintenu. La Fédération française de tennis, 55 000 euros et le Département, 15 000 euros ou 13 000 euros, enfin quelque chose de l'ordre de quelques milliers d'euros sur un projet d'un million d'euros. Et on me dit que le montant de subvention de chaque partenaire sera déposé dans quelques semaines devant le terrain de tennis et de padel. Voilà. Je vous propose peut-être que le service des finances vous fasse une réponse écrite comme cela, vous aurez les éléments exacts avec leur degré d'instruction. 13 440 du Département? 440 euros, il manquait sur un projet d'un million d'euros à peu près, et un refus de la Région. Non, cela n'attire pas de commentaires. Cela dépend qui paye. Madame QUELIER, je crois que je vous ai vu lever la main. Mais je vois Madame DE MARCO. Allez-y, Madame QUELIER, je vous en prie.

Mme QUELIER: Je profite justement de ce montant qui vient d'être énoncé pour suggérer quelque chose d'une portée plus générale puisque derrière ces terrains, il y a effectivement un investissement public, donc aussi un choix. Or on sait que dans la plupart des villes, quand on a pu faire un diagnostic de ce genre, les investissements publics sportifs profitent majoritairement aux hommes et je pense qu'il faudrait qu'on ait une réflexion sur Talence pour questionner la politique sportive et la politique des investissements sportifs pour peut-être rééquilibrer à qui profite les investissements de ce type, même si je n'ai absolument rien contre le padel et que je ne sais pas très bien si c'est une pratique vraiment mixte. Par ailleurs, dans la même veine en fait, j'aurais aimé connaître la liste du comité directeur de l'USTCT. Donc, je ne l'ai pas eue parce que je ne vois qu'une liste à 7 membres. Je peux d'ailleurs remarquer que sur ces 7 membres, il n'y a que 2 femmes. Voilà. Et je trouve que sur les sites des associations parfois, il manque singulièrement d'informations sur la gouvernance. Sur le site, je ne peux pas accéder non plus à cette page sur le comité directeur. Donc voilà, c'est l'occasion pour moi de le dire.

M. LE MAIRE: Alors vous dire ma chère collègue que sur les 17 membres, on vous a transmis la liste des membres du comité directeur, que tous les postes ne sont pas forcément pourvus et que donc, les membres qui vous ont été adressés par mail, sont les membres actuels de l'USTCT. Vous spécifiez qu'un des 3 axes majeurs vis-à-vis de la politique sportive, vous pourrez échanger avec Monsieur Frédéric FARGUES et Monsieur LAROSE le cas échéant, sont le développement durable, le développement de la pratique féminine et le développement du sport handisport. Donc, cela fait partie des axes de développement. Je ne suis pas convaincu que cette discipline en l'occurrence et le tennis que je connais un tout petit peu plus, soient majoritairement masculins. Je crois en plus que les filles, en padel, brillent plutôt. Donc, en tout cas, ce qui est sûr c'est que le développement du sport féminin fait partie

d'un des 3 axes de développement de notre politique sportive pour cette mandature. Il faudra voir après les éléments.

Par rapport à votre demande du site internet, de vous rappeler que ce n'est pas la Ville bien évidemment qui peut faire, sinon c'est une gestion de fait, et que les bénévoles, c'est une espèce souvent en voie de disparition et que demander à des bénévoles de maintenir à jour des sites internet, différentes choses, je sais que c'est le cas du tennis et de tant d'autres associations, indépendamment qu'elles soient sportives, c'est de trouver des bonnes volontés pour œuvrer et peut-être que les moyens humains ne sont plus nécessaires pour avoir des choses mises à jour, ce qu'on peut effectivement regretter, mais qui malheureusement s'explique par ces bénévoles qui sont de moins en moins nombreux dans nos clubs, dans nos associations. Et donc, il faudra sûrement pouvoir permettre de les aider, ce qui est d'ailleurs le sens d'une des actions qui est actuellement développée par Madame SALLET, de développer une plateforme à destination des bénévoles et qui permettrait à un Talençais, une Talençaise de savoir dans quel secteur il souhaite s'investir et dans quel quartier il souhaite aussi s'investir, parce qu'on sait qu'une des clés du bénévolat, c'est parfois aussi souvent pouvoir le faire à côté de chez soi. Et donc, c'est un projet qu'on est en train de mener. Je vous en prie.

Mme QUELIER: Juste par rapport au premier point. Je suis évidemment favorable au fait de développer la pratique féminine sportive. Je voulais simplement vous alerter sur le fait que l'indicateur à qui profite l'investissement est à prendre en compte aussi, pas seulement la pratique, voilà. C'est pour l'avenir. Ce n'est pas pour ce sujet-là en particulier.

M. LE MAIRE : Je l'entendais bien comme ça. Monsieur le sénateur.

M. CAZABONNE: ... La présidente est une femme aussi. Et ce que demandent tous les utilisateurs de ces équipements, ce sont des volontaires. Donc, si vous avez beaucoup de volontaires, cela se passe démocratiquement dans toutes ces associations et le jour où il y aura plus de femmes qui voteront pour des femmes, eh bien il y aura des présidentes. Mais il n'y a pas d'ostracisme par rapport à l'activité. En natation, il y a des équipes féminines. Partout, il y a des équipes féminines. Au football, maintenant depuis maintenant 3 ans, il y a des équipes féminines. Voilà. Donc, vous prenez un survêtement, vous poussez cela, vous envoyez des gens et il y en aura davantage. Je ne peux pas supporter ce truc « ah, il n'y a pas de cela ». C'est comme cela. Les places sont occupées par les volontaires. Le jour où il y aura plus de femmes volontaires là-dedans, ce sera très bien. Elles prendront les présidences. Elles créeront des événements, mais arrêtez constamment de dire « il n'y en a que 2 », sinon on aboutit à des quotas. Il va falloir une présidente pour cela, une présidente pour cela. Ce n'est pas comme cela. C'est une association. C'est libre de gestion et il se trouve que ce sont des femmes qui président ou des hommes qui président suivant le nombre qui sont présents ou les capacités.

M. LE MAIRE: Y a-t-il d'autres demandes de parole? Le vote.

À l'unanimité, Merci.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Talence souhaite proposer au public la pratique du padel et va pour ce faire, dès la fin de l'année 2020, procéder à des travaux de réalisation de deux terrains de padel situés dans la plaine des sports de Thouars (63 Avenue de la Marne - 33400 Talence) à proximité des terrains de tennis déjà existants.

Pour permettre l'exploitation de ces équipements par une tierce personne, la collectivité est tenue de respecter le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui dispose dans son article L 2122-1-1 que <u>lorsqu'un titre d'occupation du domaine public permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.</u>

C'est donc dans ce cadre légal, que dès le 29 novembre 2019, un appel à candidature a été lancé pour l'occupation contractuelle desdits terrains de padel, moyennant le versement d'une redevance assortie d'un pourcentage sur le bénéfice réalisé, afin d'y exercer une activité d'exploitation.

Après une première phase de publicité (dépôt d'un appel à candidature avec règlement de consultation sur la plateforme Marchés Publics d'Aquitaine ainsi que sur le site internet de la Ville), deux propositions ont été reçues : l'une d'une société (Atelier océan) qui a commis une erreur matérielle en croyant répondre à un appel d'offres n'ayant aucun lien avec l'exploitation des Padels, l'autre de la part de l'Union Sportive Talence Club de Tennis (USTCT) jointe à la présente.

Par ailleurs, trois sociétés ont consulté le dossier de candidature sans déposer d'offre : « Klekoon ALG » et « la centrale des marchés », toutes deux sociétés de veille sur les marchés publics, ainsi que « Padel Shot », société spécialisée dans le secteur d'activité de gestion d'installations sportives.

L'offre de l'USTCT a recueilli la note de 85/100 en application des critères d'analyse fixés par le règlement de consultation (joint à la présente).

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer avec l'USTCT la convention d'occupation temporaire du domaine public incluse à l'article 3 du règlement de consultation, ayant pour objet l'exploitation de deux terrains de padel .»

ADOPTE par 43 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 4 - Création d'une commission d'examen des contrats de concessions

M. LE MAIRE: Vous dire qu'outre les marchés publics, les collectivités peuvent recourir à des contrats de concession par lesquels on concède la gestion d'un service public. Depuis un arrêt du Conseil d'État en date du 25 mai 2018, les contrats de mobilier urbain publicitaire sont désormais qualifiés de contrats de concession au sens du Code de la commande publique. Et donc, ils ne peuvent être poursuivis sous la forme d'un marché public comme c'était le cas actuellement. C'est le cas pour toutes les villes, et pas simplement pour la Ville de Talence. Afin de poursuivre l'information municipale par voie d'affichage, puisque c'est très important, il sera donc procédé à la conclusion d'un tel contrat après la mise en concurrence. Et donc, on vous propose de créer cette commission pour rendre un avis et rédiger un rapport qui sera donc soumis au conseil municipal et qui permettra de procéder aux choix du prestataire avec plusieurs réunions qui seront organisées avant la fin d'année. C'est un scrutin de liste. Je vais donc demander confirmation parce que je crois que nous avons eu des

échanges aujourd'hui sur le fait que nous fassions liste commune. Bien. Madame QUELIER, cela ne vous pose pas de problème non plus, je crois. Je vous propose comme titulaires Madame FABRE-TABOURIN, Monsieur JESTIN, Monsieur HANOTIN, Monsieur BONNIN. Il nous faudrait un titulaire d'opposition. Et Madame SALLET, Madame RONDEAU, Monsieur COLDEFY comme suppléants. Et il me faudrait deux suppléants de l'opposition s'il vous plait.

Mme RAMI: Alors, pour le titulaire, ce sera Florie ARMITAGE. Pour une place de suppléant, ce sera Tiphaine MAURIN.

M. LE MAIRE: Et Madame QUELIER donc. Très bien. Je vous demande pour la bonne forme que nous ne fassions pas de scrutins secrets. Vous remarquerez que les services ont quand même prévu l'isoloir au cas où. Cela vous va ? Cela vous convient ? Je vous propose de voter. Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ou qui votent contre ? La proposition est adoptée à l'unanimité. Merci.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« En application de l'article L 1410-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'analyse des dossiers et l'attribution des contrats de concession mentionnés dans la troisième partie du Code de la Commande Publique sont effectuées par une commission conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette même commission examine les dossiers relatifs aux délégations de service public qui constituent une forme particulière de concession.

Dans l'optique de l'attribution de tels contrats, je vous propose de constituer cette commission dont la composition est identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres soit :

- L'autorité habilitée à signer les contrats de concessions ou son représentant, président,
- Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au scrutin de liste secret au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret comme le prévoit expressément l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la commission d'attribution des contrats de concessions dont le Maire sera Président.

La liste « Commission d'examen des contrats de concession » présente :

Titulaires:

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- M. Guillaume HANOTIN
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Florie ARMITAGE

Εt

Suppléants:

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY

- Mme Tiphaine MAURIN
- Mme Christine QUELIER

Il est procédé au vote.

La liste « Commission d'examen des contrats de concession » obtient 43 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la commission d'examen des contrats de concession :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
 - M. François JESTIN
 Titulaire
 Titulaire

- M. Guillaume HANOTIN Titulaire

- M. Jean-Jacques BONNIN Titulaire
- Mme Florie ARMITAGE Titulaire

Εt

- Mme Jeanne SALLET
 - Mme Sophie RONDEAU
 - M. Mathieu COLDEFY
 - Mme Tiphaine MAURIN
 Suppléante
 Suppléante

- Mme Christine QUELIER Suppléante

En outre pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- Sur invitation du Président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence,
- Sur invitation du Président de la commission, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale en raison de leur compétence dans la matière faisant l'objet du contrat de concession.

Un règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement de la commission dont vous trouverez cijoint une copie sera approuvé lors de la première réunion. »

Reçu en Préfecture le 23/09/2020

N° 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Rectificatif et nouvelles désignations

M. LE MAIRE: Tout simplement, dans la très longue liste du 8 juin, il manquait quelques modifications. D'abord, on a rectifié le nom de la « Fabrique métropolitaine » qui s'appelle désormais la SPL, la Fabrique de Bordeaux Métropole. Donc, la décision de Madame TABOURIN pour représenter la Ville ne change pas et pour ajouter deux listes d'organismes dans lesquelles il convient de désigner à chacun un membre titulaire sans suppléant. Pour l'association sportive, il l'a demandé de ses vœux, c'est Monsieur LAROSE qui ira faire du yoga au sein de l'Union sportive Talence Yoga et pour France Médiation, c'est Salem ERCHOUK. C'étaient deux noms manquants.

Mme RAMI: Juste vous dire qu'on ne prendra pas part au vote.

Mme QUELIER: Je suis d'accord. Je vote pour.

M. LE MAIRE: Pour le groupe majoritaire? Pour. Merci.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 6 en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des délégations et représentations du Conseil au sein de divers organismes extérieurs.

Cette délibération nécessitant plusieurs ajustements, je vous propose de bien vouloir :

- Rectifier le nom de la SPL « La Fabrique Métropolitaine » qui s'appelle désormais « La Fabrique de Bordeaux Métropole » avec toujours comme représentant du Conseil Municipal Madame Frédérique FABRE-TABOURIN.
- Désigner, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres ci-après pour représenter le Conseil Municipal au sein des organismes suivants :
 - Union Sportive Talence Yoga
 Titulaire: M. Jean-François LAROSE
 - France Médiation
 - M. Salem ERCHOUK»

ADOPTE PAR 35 VOIX POUR (MAJORITE - N.E.T.) 8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T.)

Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 6 - Réhabilitation sur le groupe scolaire Paul Lapie - Commission d'Appel d'Offres

M. LE MAIRE: On vous a expliqué l'ensemble des observations qui nous avaient été faites notamment par la Préfecture. Nous avons été un peu étonnés, parce que ce sont des choses qui existent depuis... mais, dont acte ! On a donc précisé un certain nombre de choses.

Juste vous dire que nous avons obtenu l'avis de la Préfecture qui nous a dit que cela allait très bien dans ce sens-là. Je vous sollicite d'abord l'unanimité pour ne pas voter à bulletin secret, de vous rappeler que c'est un scrutin de liste. Je vous propose la liste unitaire. Je crois que j'ai les noms. Les noms seraient donc M. JESTIN, Mme CHADEBOST, Mme SALLET, M. DUART, M. BARDIN, en titulaires. Mme TABOURIN, M. BONNIN, M. BESNARD, Mme DE MARCO, M. MARTILY en suppléants.

Est-ce qu'on est d'accord pour ne pas voter à bulletin secret ? Oui.

Est-ce que cette liste obtient l'unanimité ? Oui.

Merci.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

- « Je vous rappelle que par :
- Délibération n°3 du 6 juillet 2020, reçue en Préfecture le 7 juillet 2020, le conseil municipal m'a accordé pour la durée du mandat, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délégation de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement

des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Arrêté n°830/2020 du 28 mai 2020, reçu en Préfecture le 29 mai 2020, portant délégation de fonctions, j'ai subdélégué à M. François JESTIN, notamment en application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Délibération n°4 du 8 juin 2020, reçue en Préfecture le 16 juin 2020, il a été procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE.

A la suite du contrôle de légalité opéré sur cette dernière délibération, la Préfecture de la Gironde a fait observer que la délégation de fonction précitée n'a pas pour effet de me priver de ma faculté de présider de droit cette commission d'appel d'offres. Par conséquent, ne pouvant être à la fois président et élu membre titulaire de ladite Commission d'appel d'offres :

- J'ai procédé à l'abrogation de l'arrêté précité n°830/2020 du 28 mai 2020. Je vous informe que par un nouvel arrêté n° 1667/2020 du 8 septembre 2020, reçu en Préfecture le 15 septembre 2020, portant délégation de fonctions, je subdélègue désormais à M. François JESTIN, notamment en application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus selon une procédure dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est inférieure aux seuils européens, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Je vous propose en outre d'abroger la délibération précitée n°4 du 8 juin 2020 et de constituer une nouvelle Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE.

Je vous rappelle que cette commission doit être composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal :

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

Il est ensuite décidé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Ecole Paul Lapie » présente :

Titulaires :

M. François JESTIN
Mme Jacqueline CHADEBOST
Mme Jeanne SALLET
M. Patrick DUART
M. Christian BARDIN
Suppléants:
Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
M. Jean-Jacques BONNIN
M. Vincent BESNARD
Mme Monique DE MARCO

M. Amilcar MARTILY II est procédé au vote.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Ecole Paul Lapie » obtient 43 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE :

M. François JESTIN TitulaireMme Jacqueline CHADEBOST Titulaire

- Mme Jeanne SALLET Titulaire

- M. Patrick DUART Titulaire

- M. Christian BARDIN Titulaire

et

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN Suppléante

- M. Jean-Jacques BONNIN Suppléant

- M. Vincent BESNARD Suppléant

- Mme Monique DE MARCO Suppléante

- M. Amilcar MARTILY Suppléant

Ces derniers siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres propre à l'opération de réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE, dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'est pas modifié, est de nouveau joint à la présente délibération. »

Reçu en Préfecture le 23/09/2020

N° 7 - Réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps - Commission d'Appel d'Offres

M. LE MAIRE: Même cause, mêmes effets. Je vous sollicite donc à l'unanimité pour ne pas voter à bulletin secret en application de l'article L2121-21 du CGCT. Scrutin de liste qui comprendrait donc M. JESTIN, Mme TABOURIN, M. FARGUES, M. LAROSE, M. DELLU. Donc ça, c'est comme titulaires. Et en suppléants, M. BONNIN, M. DELGADO, M. ERCHOUK, M. BARDIN, Mme RAMI.

Êtes-vous d'accord pour ne pas voter à bulletin secret ? Oui.

Êtes-vous pour cette liste à l'unanimité ? Oui.

Merci.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que par :

- Délibération n°3 du 6 juillet 2020, reçue en Préfecture le 7 juillet 2020, le conseil municipal m'a accordé pour la durée du mandat, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délégation de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Arrêté n°830/2020 du 28 mai 2020, reçu en Préfecture le 29 mai 2020, portant délégation de fonctions, j'ai subdélégué à M. François JESTIN, notamment en application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Délibération n°5 du 8 juin 2020, reçue en Préfecture le 16 juin 2020, il a été procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du stade nautique Henri-Deschamps.

A la suite du contrôle de légalité opéré sur cette dernière délibération, la Préfecture de la Gironde a fait observer que la délégation de fonction précitée n'a pas pour effet de me priver de ma faculté de présider de droit cette commission d'appel d'offres. Par conséquent, ne pouvant être à la fois président et élu membre titulaire de ladite Commission d'appel d'offres :

- J'ai procédé à l'abrogation de l'arrêté précité n°830/2020 du 28 mai 2020. Je vous informe que par un nouvel arrêté n° 1667/2020 du 8 septembre 2020, reçu en Préfecture le 15 septembre 2020, portant délégation de fonctions, je subdélègue désormais à M. François JESTIN, notamment en application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus selon une procédure dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est inférieure aux seuils européens, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Je vous propose en outre d'abroger la délibération précitée n° 5 du 8 juin 2020 et de constituer une nouvelle Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du stade nautique Henri-Deschamps.

Je vous rappelle que cette commission doit être composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

<u>Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal :</u>

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pur ne pas recourir à un scrutin secret.

Il est ensuite décidé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps » présente : Titulaires :

M. François JESTIN Mme Frédérique FABRE-TABOURIN M. Frédéric FARGUES M. Jean-François LAROSE M. Arnaud DELLU
Suppléants:
Mme Jean-Jacques BONNIN
M. Stéphane DELGADO
M. Salem ERCHOUK
M. Christian BARDIN
Mme Isabelle RAMI

Il est procédé au vote.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps » obtient 43 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la Commission d'appel d'Offres propre à l'opération de réhabilitation du stade nautique Henri-Deschamps :

M. François JESTIN Titulaire
 Mme Frédérique FABRE-TABOURIN Titulaire
 M. Frédéric FARGUES Titulaire
 M. Jean-François LAROSE Titulaire
 M. Arnaud DELLU Titulaire

et

-	M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant
-	M. Stéphane DELGADO	Suppléant
-	M. Salem ERCHOUK	Suppléant
-	M. Christian BARDIN	Suppléant
-	Mme Isabelle RAMI	Suppléante

Ces derniers siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres propre à l'opération de réhabilitation du stade nautique Henri-Deschamps, dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'est pas modifié, est de nouveau joint à la présente délibération. »

Reçu en Préfecture le 23/09/2020

N° 8 - Désignation des délégués du Conseil Municipal de Talence au sein de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent

M. LE MAIRE : Même cause, mêmes effets. Je vous propose en titulaires Mme MICOINE, Mme CHADEBOST, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BARDIN. Et en suppléants, M. ERCHOUK, M. PENE, M. DELGADO, Mme RONDEAU, M. MARTILY.

Êtes-vous d'accord pour ne pas voter à bulletin secret et pour qu'on démonte cet isoloir. Oui. Êtes-vous d'accord à l'unanimité pour cette liste ? Oui. Merci.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

- « Je vous rappelle que par :
- Délibération n°3 du 6 juillet 2020, reçue en Préfecture le 7 juillet 2020, le conseil municipal m'a accordé pour la durée du mandat, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délégation de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Arrêté n°830/2020 du 28 mai 2020, reçu en Préfecture le 29 mai 2020, portant délégation de fonctions, j'ai subdélégué à M. François JESTIN, notamment en application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Délibération n°3 du 8 juin 2020, reçue en Préfecture le 16 juin 2020, il a été procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Je vous informe par ailleurs que j'ai procédé à l'abrogation de l'arrêté précité n° 830/2020 du 28 mai 2020 et que par un nouvel arrêté n° 1667/2020 du 8 septembre 2020, reçu en Préfecture le 15 septembre 2020, portant délégation de fonctions, je subdélègue désormais à M. François JESTIN, notamment en application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus selon une procédure dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est inférieure aux seuils européens, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Par conséquent, afin de tenir compte de ces modifications, je vous propose d'abroger la délibération précitée n° 3 du 8 juin 2020 et de constituer une nouvelle Commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Je vous rappelle que cette commission doit être composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal :

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

Il est ensuite décidé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

La liste « Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent » présente :

Titulaires:

Mme Hélène MICOINE Mme Jacqueline CHADEBOST M. Mathieu COLDEFY Mme Chantal CHABBAT M. Christian BARDIN

Suppléants:

M. Salem ERCHOUK

M. Christian PENE M. Stéphane DELGADO Mme Sophie RONDEAU M. Amilcar MARTILY

Il est procédé au vote.

La liste « Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent » obtient 43 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

- Mme Hélène MICOINE	Titulaire
 Mme Jacqueline CHADEBOST 	Titulaire
- M. Mathieu COLDEFY	Titulaire
 Mme Chantal CHABBAT 	Titulaire
 M. Christian BARDIN 	Titulaire

et

1. Salem ERCHOUK	Suppléant
1. Christian PENE	Suppléant
/I. Stéphane DELGADO	Suppléant
Ime Sophie RONDEAU	Suppléante
1. Amilcar MARTILY	Suppléant
	M. Salem ERCHOUK M. Christian PENE M. Stéphane DELGADO Mme Sophie RONDEAU M. Amilcar MARTILY

Ces derniers siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent, dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'est pas modifié, est de nouveau joint à la présente délibération. »

Reçu en Préfecture le 23/09/2020

N° 9 - Produits communaux - Années 2013 à 2019 - Admissions en non-valeur

M. JESTIN: Il s'agit ici d'acter les admissions en non-valeur qui nous ont été transmises par le trésorier principal, après qu'il ait tenté par tous les moyens de recouvrir ces dettes. Nous en avons donc pour un montant de 20 014,19 euros. Je vous laisse le détail que vous avez dans la délibération.

M. DELLU: (inaudible) des redevances que ce soit pour la restauration ou l'occupation du domaine public, cela concerne combien, c'est-à-dire quel est le montant moyen ? Est-ce qu'il y en a une qui tire toutes les autres ou pas ? C'est toujours intéressant de le savoir.

- **M. JESTIN**: Oui, d'habitude je demande le détail. Là, je ne l'ai pas demandé donc je vous le communiquerai évidemment sans les noms, mais je vous le communiquerai.
- **M.** LE MAIRE : Vous dire quand même que pour une ville comme Talence, on a fait des comparatifs et les admissions en non-valeur sont plutôt très faibles comparé à d'autres villes. On a pris les exemples sur Mérignac, Bordeaux, Pessac, Bègles, Eysines, Gradignan, et Cenon et finalement on est plutôt en dessous de toutes ces villes en moyenne, preuve du caractère très faible de nos tarifs, mais vous n'en doutiez pas, je le sais.

Les votes ? Pour. Merci.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux finances expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé cinq états avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2013 à 2019.

Ces impayés s'élèvent au total à 20 014,19 € et concernent :

- des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 11 974,35 €,
- des redevances d'occupation du domaine public pour 7 912,90 €,
- · une concession de cimetière pour 100,00 €,
- un remboursement attendu pour un trop-perçu de salaire de 26,94 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6541 fonction 01 du budget en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres. »

ADOPTE par 43 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 10 - Requalification du quartier de Thouars - Acquisition d'un local du centre commercial de Thouars - Parcelle BH 210

- **M. JESTIN**: Vous le savez, nous avons décidé il y a quelques années maintenant d'acquérir l'ensemble des locaux commerciaux qui sont autour de la petite place Gauguin. Il y en a deux encore que nous ne possédons pas. Et à travers cette délibération, nous vous proposons d'en acquérir l'un des deux, celui qui touche le cabinet médical du Docteur FAYARD, qui est un local qui est fermé depuis très longtemps. Et donc, nous avons un accord avec le propriétaire au montant de 75 000 euros. L'estimation des domaines qui nous a été transmise étant de 72 000 euros.
- **M. LE MAIRE**: C'est un très beau projet qui va permettre d'ouvrir, nous en parlions tout à l'heure, parce que nous étions sur l'Adie, d'ouvrir la place et une requalification. C'est aussi un engagement de refaire une des places. Donc, il y a un très beau projet de ville derrière, avec une très longue négociation. Et merci aux services et à toi François de l'avoir mené, parce que ce n'était pas simple. Y a-t-il des observations ? Des félicitations ? Non plus. Des votes. Pour. Merci.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux propriétés communales expose :

« Dans le cadre du projet de réaménagement de la place Paul Gauguin, la Ville poursuit sa phase d'acquisitions des derniers locaux commerciaux existants.

Aujourd'hui, il ne reste plus que le local n°8 actuellement inoccupé d'une surface de 21 m² et appartenant à la SCI Samira représentée par Monsieur Issadjy TERALY à acquérir pour devenir propriétaire de l'intégralité de l'un des deux bâtiments qui constituent l'actuel centre commercial (bâtiment incluant les cabinets médicaux existants).

Après plusieurs années d'échanges avec le propriétaire, la Ville a fait une offre d'achat au prix de 75 000 € que Monsieur TERALY a acceptée dans un courrier en date 17 mai 2020.

Les services de France Domaine ont rendu leur avis le 5 août 2020 en estimant la valeur du bien à 72 000€.

Maître BENTEJAC, Notaire à Bordeaux, assistera la Ville dans ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver l'acquisition par la Ville auprès de la SCI Samira représentée par Monsieur Issadjy TERALY du local situé place Paul Gauguin, d'une contenance de 21 m², cadastré BH 210 au prix de 75 000 €,
 - de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 11 - Convention France Alzheimer / Ville de Talence - Signature de la charte d'engagements réciproques

M. GIRON: Chers collègues, vous le savez, nous sommes aujourd'hui la Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer et nous avons la chance sur Talence d'être particulièrement bien dotés en établissements médicaux, mais aussi en professions médicales libérales et reconnues comme telles. C'est pour cela que nous avons eu l'opportunité de rencontrer la présidente girondine de l'association Ville Aidante de l'association France Alzheimer qui nous a proposé de signer la charte Ville Aidante Alzheimer. L'idée, c'est de vous proposer de nous autoriser à signer cette convention pour développer des actions d'informations, mais aussi des actions de sensibilisation auprès des jeunes publics comme des publics concernés directement par la maladie et de permettre à Talence de s'engager plus avant. Si vous me le permettez, j'aimerais aussi remercier Isabelle MADRID, notre collègue qui nous a fait une passe décisive en nous permettant d'accélérer la signature de cette convention.

M. LE MAIRE: Merci, mon cher collègue. Des remarques? Madame RAMI.

Mme RAMI: Nous allons voter pour cette délibération. Toutefois, j'aimerais avoir quelques précisions sur les actions que vous allez mener, parce que la charte prévoit de vous engager sur au moins une des huit actions menées. Vous vous engagez pour un an, donc c'est un

temps quand même relativement court pour mener les huit actions. Est-ce que vous avez priorisé et par lesquelles allez-vous commencer ?

M. GIRON: Madame FREYSSIGNAC nous a proposé d'animer des ateliers dans les établissements spécialisés dans le traitement de la maladie d'Alzheimer. Elle nous a proposé aussi de participer à la rédaction, dans le bulletin d'informations municipales, d'articles concernant la maladie. Donc, on n'a pas décidé de prioriser des actions. Par contre, on a décidé de s'engager à en mener. Et France Alzheimer n'étant pas simplement une association qui fait de l'information, mais aussi une ressource qui nous permet de mener des actions, on en a identifié deux qui seraient, à très court terme, possibles à mettre en œuvre.

M. LE MAIRE: Y a-t-il d'autres demandes de parole?

M. DELLU: Simplement pour abonder dans le sens de Monsieur GIRON, c'est vrai que Talence, en matière de suivi Alzheimer notamment, est particulièrement bien dotée, eu égard malheureusement à une moyenne plutôt faible dans le pays et même en milieu urbain. Et elle est particulièrement bien dotée notamment grâce à l'unité Alzheimer qui a été construite, mise en service en 2015 à Château Gardères, à l'établissement public Château Gardères grâce, bien entendu, au million d'euros investi par le Département, dans lequel la Ville n'a pas mis un centime.

M. LE MAIRE: Vous êtes juste en train de nous rappeler que c'est le Département qui est compétent en la matière pour faire cela. Il me semblait que le Département était compétent en la matière, mais voilà. Le patrimoine talençais, vous savez, est tellement important. Merci pour cette remarque. Je me demandais où vous vouliez aller. Y a-t-il d'autres demandes ? Ne parlez pas de campagne pour l'instant, départementale en tout cas. Pas d'autres remarques. Le vote pour à l'unanimité, Madame QUELIER ?

Mme QUELIER: Oui, je vote pour.

M. LE MAIRE: Très bien. Merci.

DELIBERATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à la Santé, à l'Economie sociale et solidaire, à l'Aide aux aidants expose :

« Considérant l'augmentation de l'espérance de vie et la nécessité de vieillir en bonne santé avec le maximum d'autonomie,

Considérant les conséquences sanitaires et sociales dues à cet état de fait de plus en plus prégnantes dans la société française et sur le territoire de Talence,

Considérant les enjeux pour les personnes concernées par la perte d'autonomie ainsi que pour leurs aidants familiaux et leur environnement, et le fait que ces derniers soient amenés à assurer un rôle de plus en plus important dans l'organisation familiale des personnes en perte d'autonomie :

La Ville estime comme primordial de favoriser le maintien dans la cité d'une part des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de ses maladies apparentées, et d'autre part des aidants. Pour ce faire, il vous est proposé que la collectivité s'engage aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées à travers la signature d'une charte jointe à la présente délibération.

La Ville conduira ainsi des actions favorisant l'inclusion et l'aide aux personnes concernées. La charte propose par ailleurs des actions que la Ville pourra mettre en œuvre (actions listées par France Alzheimer) en collaboration ou non avec des acteurs de la ville.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser M le Maire à signer la charte d'engagements réciproques Ville aidante – ALZHEIMER – à compter du 1^{er} octobre 2020, pour une durée d'1 an renouvelable. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 12 - Convention de partenariat dans le cadre des « mises en situations professionnelles des participants du PLIE Portes du Sud »

Mme CHADEBOST: Chers collègues, je ne vais pas vous faire la lecture du document que vous avez sous les yeux. Je voulais juste vous dire que cette convention valorise le travail qui est mis en place par la Ville de Talence en partenariat avec le PLIE Portes du Sud qui regroupe trois communes. Ce partenariat permet de valoriser le travail d'accompagnement pour des personnes en grosses difficultés de recherche d'emploi, donc des personnes qui sont très souvent en dessous du seuil de la pauvreté et qui sont éligibles au RSA. Nous avons actuellement deux personnes qui ont été placées par le PLIE dans les services du CCAS. Et nous valorisons ce travail de partenariat et le positionnement de ces deux personnes dans les services du CCAS. Voilà.

M. LE MAIRE: Merci ma chère collègue. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Les votes s'il vous plait. Pour. Merci.

DELIBERATION

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle expose :

«En 2006, la ville de Talence a fondé avec les communes de Gradignan et Villenave d'Ornon, l'association « Portes du Sud » dont l'objet principal est la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. L'avenant au protocole d'accord 2015/2021, signé entre les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon fixe la participation financière à 1€ par habitant en fonction de la population DGF.

Depuis 2007, le PLIE Portes du Sud mobilise les différents contrats de travail (CDD, CDI,...) comme des étapes dans le cadre du parcours d'insertion des participants en lien avec leur référent.

L'Association Portes du Sud porte une opération intitulée « Mise en situations professionnelles des participants du PLIE Portes du Sud ».

Un dossier de demande de subvention du Fonds social européen a été déposé par l'Association PLIE Portes du Sud auprès de l'AGAPE (Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens).

Dans le cadre de la mise en situation des publics cibles, chaque année la commune de Talence propose des contrats à durée déterminée pour contribuer à l'insertion professionnelle au sein des services de la collectivité.

Le PLIE peut donc positionner leurs participants sur ces contrats de travail. Ces derniers constituent des étapes de parcours dans le cadre de l'opération « mise en situations professionnelles ».

Ces périodes d'emploi ont pour objectif :

- La validation ou l'acquisition de compétences professionnelles : en situation professionnelle, les

participants arrivent à développer de nouvelles compétences et/ou renforcer celles qui seraient partiellement acquises,

- La validation d'un projet professionnel dans la confrontation directe avec une situation professionnelle,
- L'établissement ou le rétablissement d'un contact avec le milieu professionnel.

La commune de Talence apportera sa contribution à l'opération FSE portée par l'association Portes du Sud en tant que « contributeur tiers » et ne supportera aucune autre dépense liée à cette opération que les rémunérations versées à ses salariés.

La période de réalisation couverte par la convention de partenariat est comprise entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la convention de partenariat qui vise à formaliser la collaboration de travail dans le cadre des « mises en situations professionnelles » des participants du PLIE Portes du Sud afin de favoriser la montée des compétences et le retour à l'emploi durable du public.

Cette convention de partenariat ne génère pas de participation financière de la Ville auprès du PLIE Portes du Sud autre que les rémunérations versées aux salariés.

Vu que le dossier 2020 a été déposé par le PLIE le 14 février 2020 (délai fixé par la plateforme de gestion FSE), que l'opération a été conventionnée par le FSE le 22 juin 2020 et que le projet de convention partenariale avec la ville de Talence a été établi dans le même temps, il est donc demandé pour la convention partenariale un effet rétroactif au 01 janvier 2020 afin de permettre la valorisation des « mises en situations professionnelles » des participants du PLIE sur toute l'année 2020.

C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

 - autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre des « mises en situations professionnelles des participants du PLIE Portes du Sud » pour la période de réalisation comprise entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 13 - Réévaluation de la rémunération du Responsable du Développement Economique

Mme THOMAS-PITOT: Cet agent est en CDI depuis le 5 septembre 2017, donc cela fait maintenant trois ans et il peut bénéficier d'une revalorisation de salaire et c'est exactement le but de cette délibération.

M. LE MAIRE: Des remarques, des questions?

Mme RAMI: Oui, c'est comme d'habitude. Est-ce qu'il serait possible d'avoir le salaire réévalué?

Mme THOMAS-PITOT: Alors, l'ancienne rémunération, on était sur un brut mensuel de 3 184,21 euros. Et la nouvelle rémunération serait de 3 414,79 euros.

M. LE MAIRE : 230 euros d'augmentation brut. Pas d'autres demandes de parole ? Les votes.

Pour. Merci.

DELIBERATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 6 Juillet 2017, le Conseil Municipal avait renouvelé le poste de responsable du Développement économique en vertu de l'article 3-4 II de la loi n°84-53 du 26/01/1984 en contrat à durée indéterminée à compter du 5 Septembre 2017.

L'article 1-2 du décret 88-145 du 15/02/10988 modifié permet de réévaluer la rémunération des contractuels en CDI tous trois ans au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évolution du poste occupé.

Aussi, je vous propose de réévaluer la rémunération de ce collaborateur comme suit :

Poste Responsable du développement économique :

- O Traitement indiciaire en référence au 2ème échelon (IB 639 IM 535) du grade d'Attaché Principal,
- o Majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire :

- à réévaluer la rémunération de ce contractuel en CDI à compter du 5 Septembre 2020,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR Recu en Préfecture le 22/09/2020

N° 14 - Convention de partenariat entre la Ville de Talence et l'association Unis-Cité pour l'année 2020/2021

Mme MADRID: Mes chers collègues, la Ville de Talence propose des missions de service civique à des jeunes de la Métropole. On en accueille aujourd'hui actuellement 8. Ils sont accompagnés par l'association Unis-Cité. Ils luttent contre la fracture numérique c'est-à-dire qu'ils sont au SME, Service Municipal Emploi, pour accompagner, découvrir, faire ses CV, comment on se sert d'un ordinateur. Et puis aussi, ils font des visites à nos séniors. Ils ont été particulièrement utiles pendant le COVID puisqu'ils leur ont apporté des courses. Et je vous demande de renouveler donc cette convention au même tarif que l'année précédente.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des demandes de parole? Non. Les votes. Pour. Merci.

DELIBERATION

Madame MADRID, Adjointe déléguée aux Solidarités et à la Petite enfance, expose :

«Depuis 2007, la Ville soutient l'action d'Unis-Cité et à travers elle, le dispositif du service civique.

En 2012, la Ville a souhaité encourager l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans, en leur proposant des missions citoyennes d'intérêt général qui valorise leurs parcours, sur son territoire. C'est ainsi que les visites de convivialité se sont développées à domicile et au sein de résidences pour personnes âgées. Le projet a ensuite évolué et s'est enrichi d'activités et de sorties diverses.

D'octobre 2019 à mars 2020 (confinement en mars 2020), 4 jeunes ont ainsi rendu des visites à des seniors. Différentes activités ont vu le jour lors de ces visites : écoute et discussions, activités manuelles, lecture,

sorties et jeux d'extérieur, jeux de société, etc.

Durant le confinement, le lien a été maintenu par des appels réguliers.

Sur cette même période, ces mêmes jeunes ont aussi contribué à des animations collectives de la vie sociale dans les résidences autonomie autour de plusieurs thèmes afin de favoriser les échanges intergénérationnels, le maintien à domicile et lutter contre l'isolement. Ainsi, différentes activités ont été organisées durant l'année : jeux de mémoire, de société, de réflexion, activités manuelles, jeux de mime, etc.

En 2016, la Ville a proposé à Unis Cité d'intervenir sur « la fracture numérique » afin de familiariser le plus grand nombre avec l'utilisation des nouvelles technologies. Cette action a ainsi été déployée au sein du service municipal emploi, dans l'espace d'accueil du CCAS et en résidences autonomie.

Sur l'année écoulée, 4 autres jeunes ont réalisé des permanences d'accueil répondant ponctuellement aux besoins numériques (accès aux droits, démarches d'insertion professionnelle, démarches liées à la vie quotidienne, etc). Au total, plus de 150 accompagnements personnalisés ont été réalisés au SME, au CCAS et à la résidence autonomie Bel Air.

Durant la crise sanitaire, des volontaires de ce groupe de jeunes en service civique se sont portés bénévoles pour faire les courses pour les personnes âgées en lien avec le CCAS et à l'issue du confinement une volontaire est venue soutenir le public du service emploi sur l'espace numérique.

La ville a soutenu ces projets à hauteur de 12 230 €.

Pour l'année 2020/2021, la Ville souhaite maintenir le déploiement de ces 2 projets en s'engageant sur un budget identique soit 12 230 €.

Toutefois, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle, la collectivité se réserve le droit de modifier les activités proposées aux volontaires.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Unis-Cité la convention de partenariat pour proposer à des jeunes des missions d'intérêt général afin de lutter «contre l'isolement social des aînés» et « la fracture numérique » d'octobre 2020 à juin 2021.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 15 - Vidéo Mix 2021

M. LAROSE: Monsieur le Maire, chers collègues, Vidéo Mix est un projet qui depuis 4 ans permet aux jeunes de s'exprimer à travers la vidéo, les outils du son, de manière à découvrir ces techniques et à s'investir dans la Ville par le biais de la vidéo. Donc, forts de cette expérience et de cette réussite, 80 jeunes en 2020 ont participé et la restitution s'est déroulée sous la forme d'un live internet pour cause COVID. Pour contribuer au financement de cette manifestation, je vous propose de mobiliser les partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération en 2021.

M. LE MAIRE: Et d'abord bien sûr, une nouvelle fois, une petite pensée pour notre Grégory JOUMIER sur cette très belle action qui continue. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Les votes. Pour. Merci.

DELIBERATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« La Mairie de Talence met en place depuis 4 ans une manifestation jeunesse intitulée VIDEOMIX. Chaque année, un thème est proposé aux jeunes afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer à l'aide du support vidéo.

Pour l'édition 2020 placée sous le thème « Demain », 80 jeunes ont été initiés aux techniques cinématographiques et à la réalisation de courts-métrages à travers des ateliers réalisés sur plusieurs mois au sein des collèges et structures partenaires, mais également lors d'une semaine de stage destinées aux lycéens et étudiants au sein du service Jeunesse.

La projection finale du 15 mai 2020 au cinéma UGC Talence Universités a dû être annulée en raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19. Cependant, à la suite de cette annulation, le service Jeunesse a travaillé et repensé une proposition de projection en lien avec les outils et les techniques de diffusion actuelles : un Live internet. Pensé comme une véritable soirée, même durée et même programmation que la soirée initiale, la différence de ce Live réside dans sa capacité d'audience. En effet, toute personne informée de la diffusion a pu avoir accès à distance au contenu de la soirée par le biais d'un écran.

Fort du bilan positif des quatre premières éditions, nous avons demandé au Service Jeunesse de reconduire cet événement sous le même format avec un temps fort de restitution programmée au printemps 2021.

Pour contribuer au financement de cette manifestation, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 22/09/2020

N° 16 - Refonte du dispositif <u>T.@.P.A.J</u>.

M. LAROSE: Le T.@.P.A.J. existe depuis 1999. Il permet à des jeunes de mener des projets de leur initiative en accompagnement avec l'Espace info jeunes. Plusieurs constats ont été dressés, notamment, la moitié des fonds mobilisés utilisés, une majorité de jeunes supérieurs à 20 ans utilisateurs de ce service mis à leur disposition, beaucoup d'étudiants et un nom qui aujourd'hui fait doublon avec le dispositif TAPAJ qui a été mis en place sur la ville de Bordeaux. Donc, l'idée est de rénover ce dispositif pour le rajeunir et pour mobiliser beaucoup plus de jeunes autour de ce projet et pouvoir enfin utiliser l'ensemble de la dotation. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose d'enrichir ce dispositif et que le service jeunesse vous propose de prendre connaissance de ses préconisations à travers le dossier de refonte que vous avez et donner son accord via le conseil municipal.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des demandes de prise de parole?

Mme DE MARCO: C'est un dispositif intéressant que nous avons toujours soutenu. Et le fait justement de le revoir pour pouvoir élargir les champs d'actions, c'est intéressant. Par contre, je vois que c'est une refonte du dispositif et j'aurais voulu savoir quand est-ce qu'il a été décidé et s'il ne fallait pas aussi associer peut-être les membres de la commission ou des élus qui ont été nommés en conseil municipal le 8 juin, parce que je découvre cette refonte et, pour moi, si l'on doit le refonder, je les trouve très intéressantes les pistes qui ont été élaborées dans ce projet-là. Je partage, mais j'aurais souhaité que tous les nouveaux, les nouvelles personnes qui participent au jury, ainsi que celles qui sont pressenties, puissent participer et s'approprier la refonte. C'était ma seule question.

M. LAROSE: Alors ce projet de refonte, il était dans les cartons depuis un moment. Il est issu du bilan évoqué. Sur la capacité à intégrer aujourd'hui dans la refonte ses acteurs, je vais laisser la parole à M. LE MAIRE parce que je ne sais pas si on en a la possibilité. En tout cas, on en a la volonté pour ma part.

M. LE MAIRE: Bien évidemment, donc vous dire d'abord qu'on souhaite enrichir le jury actuel en intégrant de nouvelles personnes et que nous associerons, occasionnellement, sans aucun souci, des élus en charge de thématiques actuelles et chères à la jeunesse, le sport, la culture, l'environnement, la solidarité, et que bien évidemment, cela dépasse et cela transcende les différents éléments partisans. Donc, aucun problème là-dessus. Mais je ne sais pas de quelles commissions vous parlez en fait.

Mme DE MARCO: Ce n'était pas trop ma question. Je découvre la refonte du dispositif. Il se trouve que j'ai été nommée, j'ai été désignée pour participer au jury du T.@.P.A.J. au conseil municipal du mois de juin. Je pensais qu'il aurait été bien que les membres du jury qui ont été désignés, ainsi que ceux qui sont pressentis, puissent s'approprier cette refonte du dispositif et en débattre avant de le présenter en conseil municipal. C'est tout. C'était mon interrogation, et peut-être également, me dire que... enfin permettez de voir, je constate que sur 9 élus... enfin, c'est sûr qu'il y a des élus qui peuvent être associés dans un deuxième temps, les membres occasionnels, mais ça fait quand même 9 élus de la majorité et un élu de l'opposition, ou de la minorité si vous voulez. Restons minoritaires.

M. LE MAIRE: Avec plaisir.

Mme DE MARCO: Mais je n'en doute pas. Voilà, je trouve que c'est un peu... Est-ce que vous voyez le sens de ma question ?

M. LE MAIRE: J'attendais que vous finissiez votre phrase parce que, tout à l'heure, vous m'avez dit « je vais finir ma phrase ». J'ai compris votre question.

Mme DE MARCO: Ma question, c'est que pour que vraiment ce dispositif, avec de nouvelles personnes que l'on veut mettre dans ce jury, puissent travailler sur cette refonte, tous ensemble, pour s'approprier justement ce nouveau dispositif qui est en route. Et je rappelle que je regrette qu'il n'y ait qu'un élu minoritaire dans les propositions qui sont faites. Cette élue minoritaire étant moi et je vous dis simplement, je ne souhaite pas qu'il soit marqué que je sois vice-présidente et de nommer l'association dont je suis vice-présidente France nature environnement Nouvelle-Aquitaine, parce que ça me dérange.

M. LAROSE: Aujourd'hui, vous avez pu voir dans le dossier que c'est un ensemble de propositions qui visent à élargir...

Mme DE MARCO: Mais non, mais moi, je ne veux pas qu'on marque que je suis viceprésidente de cette association. Je n'ai pas donné mon accord.

M. LE MAIRE : Cela n'a pas un caractère confidentiel.

Mme DE MARCO: Si parce que toute association dorénavant, depuis le mois de mars, quand une personne est en campagne électorale ou une personne est élue, et ce qui est le cas depuis le mois de mars, plus aucune association ne prend maintenant, surtout environnementale, d'élus dans le bureau, c'est-à-dire de vice-président et de président.

M. LE MAIRE: Je vais vous proposer donc une réponse à plusieurs blocs. D'une part, on va faire effectivement corriger l'un de vos nombreux titres et donc votre fonction. Il ne faut pas y voir malice. Simplement, c'est que je pense que les services ont fait cette proposition. On avait tous acté, je me souviens d'une discussion qu'on avait eue d'ailleurs l'année dernière avec Madame GRELARD-NEDELEC sur le fait de dire qu'on avait vraiment quelque chose qui était une belle idée, mais qui était en train de s'essouffler. Les services ont travaillé pendant l'ensemble du confinement, notamment la chef du service jeunesse. Moi, ce que je peux vous proposer c'est que, de toute façon, c'est reconductible. Et surtout, les associations déposent des dossiers très régulièrement puisque, tous les trois mois, on peut déposer. Rien n'empêche l'opposition, la minorité, vous l'appellerez là-dessus, de travailler avec les autres élus. Je vous rappelle que je vous ai fait des propositions de venir dans le groupe de travail, vous avez refusé. S'il y en a qu'un, vous voulez être un peu plus nombreux. J'ai du mal à m'y retrouver. Mais, dont acte. Vous pouvez parfaitement faire des propositions et acter ensemble, avec les autres membres, que si l'on doit faire évoluer plus avant, avec des idées qui pourraient venir de tous les bancs, je n'y vois aucun souci qu'on fasse réévaluer le dispositif et qu'on voit quelles sont les orientations qu'on veut se donner. En tout cas, il n'y a rien qui l'interdit. Moi, je vous propose juste de ne pas bloquer le système aujourd'hui parce que ce sont les associations de jeunes ou les jeunes qu'on pénaliserait le temps qu'on se mette d'accord sur une nouvelle mouture. Donc, vous avez été nommée. Je vous en félicite, avec des membres éminents de la majorité et ouverts, et donc, vous pouvez travailler dès aujourd'hui sur ce dispositif-là, regarder un petit peu et avoir un échange avec la chef du service jeunesse et dans ces cas-là, de nous proposer, le temps venu, si modifications il doit y avoir, de nouvelles modalités du règlement d'intervention du T.@.P.A.J. Est-ce que ça peut vous convenir?

Mme DE MARCO: Oui, encore faut-il qu'ils puissent se réunir à un moment donné sachant que, depuis le 8 juin, nous n'avons pas eu d'indication d'une réunion préalable, ne serait-ce que pour nous présenter ce document. Enfin, je comprends qu'il y ait beaucoup de choses à mettre en route quand on vient d'être élu, etc., quand c'est nouveau.

M. LE MAIRE: Eh oui, mais vous étiez en vacances surtout. Donc, on attendait que vous reveniez de vacances et maintenant que vous êtes revenue, on vous convie à cette réunion.

M. LAROSE: Je me chargerai personnellement de convier Monique.

M. LE MAIRE: Bref. Donc, en tout cas, on peut acter du fait que vous allez proposer des choses. Et si jamais on peut améliorer le dispositif... Encore une fois, je pense qu'on part de très loin et moi, je voudrais vraiment remercier le service parce qu'ils ont vraiment mené ce travail-là. Ce n'est certainement peut-être pas parfait, mais, en tout cas, on a de quoi y voir clair et surtout prendre en compte ce qui avait été fait. Voilà. Cette concorde ayant été obtenue...

Mme DE MARCO: Mais donc du coup, c'est très ennuyeux si vous voulez, notre vote... Je propose de ne pas participer au vote puisque...

M. LE MAIRE : Mais Madame DE MARCO, je voudrais juste vous expliquer. C'est que si jamais nous n'adoptions pas cette délibération, et le vote de la minorité n'y changera pas grand-chose, mais je trouve que, pour ce genre de délibération, une unanimité est plutôt une belle unanimité de façade en tout cas. Si on n'adopte pas cela, c'est l'ancien règlement qui préexiste et donc on va pénaliser les jeunes. Donc, je vous demande, mais vous votez comme vous voulez, là je viens de vous proposer d'imaginer de faire évoluer le règlement si nécessaire. Je ne peux pas faire mieux. On ne va pas le faire ce soir.

Mme DE MARCO: D'accord, en proposant qu'il puisse y avoir d'autres arrangements et d'autres modifications éventuellement, nous allons le voter bien sûr. Si on doit bloquer, il n'en est pas question.

M. LE MAIRE: C'est la raison pour laquelle je vous l'ai proposé.

Mme DE MARCO: Vous nous avez convaincus.

M. LE MAIRE: Une fois de plus. Je vous ai dit, vous allez finir par y venir, Madame DE MARCO. Je vous l'avais dit il y a un an et demi, mais je vous remercie de le reconnaître. Donc, Madame DE MARCO s'est positionnée pour l'ensemble du groupe ? Madame RAMI, Madame MAURIN, tout le monde me dit oui. Et Madame QUELIER, oui, je vois votre stylo Madame QUELIER.

Mme QUELIER: Je voudrais intervenir sur plusieurs points. Le premier, c'est par rapport au public. Vous avez dit effectivement que, pour l'instant, les projets sont plutôt le fait des jeunes de plus de 20 ans. Alors, j'ai peut-être mal lu dans le dossier, mais je n'ai pas l'impression qu'on s'oriente vers une plus grande sollicitation des plus jeunes.

M. LAROSE: Dans les préconisations et propositions pour la refonte, il y a effectivement les jeunes à partir de 12 ans, ce qui permet de toucher les collégiens et d'enrichir ce dispositif avec des actions particulières à l'adresse des collégiens.

Mme QUELIER: Oui, mais quand je vois les nouveaux membres, on voit quand même que le public étudiant est particulièrement ciblé. C'est un peu une question pour moi. Et je pense qu'il y a effectivement un gros travail à faire vers les plus jeunes parce que les étudiants, ils ont aussi d'autres dispositifs à leur disposition, c'est le cas de le dire, pour mener des projets. Cela ne veut pas dire qu'il faut les exclure, ce n'est pas cela, mais voilà, je pense qu'il faut faire attention pour, peut-être, baisser la moyenne d'âge.

M. LE MAIRE: Vous pensez à quel âge Mme QUELIER?

Mme QUELIER: Aux collégiens, aux lycéens, voilà.

M. LE MAIRE: D'accord. Parce qu'on a, je vous le rappelle, le dispositif du conseil municipal des jeunes qui est pour les CM1-CM2, on n'est pas très loin du collège. Et puis vous savez

que l'on va mettre en place le budget participatif pour les étudiants. On s'y est engagé. Donc, je pense qu'il y aura tout un tas de choses.

Mme QUELIER : Les étudiants ont déjà un budget participatif à l'université.

M. LAROSE: Et par rapport au nouveau public ciblé, on voit que dans la composition du jury rentre Mix-Cité qui s'adresse au public des 10 ans. On a le CAJ qui également s'adresse au public collégien. Donc, l'entrée de ces associations qui côtoient ce jeune public pourrait permettre de booster cette tranche d'âge.

Mme QUELIER: Parce que je pense aussi qu'accompagner les projets de cette tranche d'âge, c'est plus difficile, enfin ce n'est pas la même chose, qu'accompagner des projets d'étudiants. Mais bon, c'était une remarque, voilà. Sur le jury, moi, en lisant ce dossier, je me suis posé des questions, parce que c'est bien de le refondre ou de le refonder, mais finalement il est dit que, précédemment, si j'ai bien compté, il y avait 6 membres du jury et il était difficile de le réunir. Et là, on va passer à 12. Et donc voilà, je m'inquiète un peu parce que, quand je vois les institutions en question, leur disponibilité est assez faible. Mais bon après, cela peut être une question d'organisation. Mais, sur le jury plus fondamentalement, ce qui m'a étonnée à la lecture, c'est le fait de ne pas voir vraiment de plein droit la représentation, la présence de jeunes, et cela, dans une ville qui veut promouvoir la participation citoyenne. Cela me semble problématique que ce ne soit que des adultes qui, certes sont en contact avec les jeunes, mais c'est quand même eux qui vont décider pour les jeunes. J'ai bien noté, il y a une petite ligne comme quoi un ancien lauréat, ou une ancienne lauréate, pourrait être sollicité(e), mais cela, ce n'est pas de plein droit. Donc pour moi, c'est vraiment l'équivalent d'un collège qui manque dans ce jury et qui me pose un peu question.

M. LE MAIRE: Ce qui permettra de nourrir la réflexion commencée par Madame DE MARCO sur les évolutions nécessaires là-dessus. Juste le budget participatif pour les étudiants, pour la Ville, n'existe pas et de vous rappeler que, en étant collégien ou lycéen, on peut proposer une idée au budget participatif de Talence qui, comme vous le savez, était le premier budget participatif de la Région. Et donc, nous avons donné depuis il y a très longtemps. Il n'y a pas de primes justement à caractère adulte et que tout le monde peut voter. Quand vous dites, « on voudrait favoriser », on a déjà fait en sorte. On a quand même 350 000 euros, ce qui proportionnellement est bien plus que beaucoup d'autres villes, qui donnent parfois plus, mais qui ont un budget bien supérieur au nôtre. Et donc, on a quand même cette sollicitation des collégiens et des lycéens. J'en veux pour preuve qu'il y a un certain nombre de projets qui ont été initiés par des collégiens et des lycéens, qui ont été proposés par ces jeunes et qui ont été après votés par des jeunes et des moins jeunes. Et donc, je trouve qu'on fait déjà...

Mme QUELIER: Oui, mais aussi par des étudiants. Là, le budget participatif, c'est très très bien. Il concerne tout le monde. Tout le monde peut y répondre. Cela, c'est très bien. Mais pour le T.@.P.A.J là, je pense que ce public collégiens, lycéens, il est à bien cibler aussi spécifiquement même s'il y a d'autres choses, Monsieur DELLU pourra en témoigner.

Et un dernier point, que là professionnellement je ne peux pas laisser cela, c'est page 18 du dossier, la question des critères d'évaluation, des critères et des indicateurs. Il y a beaucoup

de choses qui sont fausses. Alors, je pense que ce sont des erreurs, mais bon, le critère de la pertinence il est à peu près correct, mais la deuxième ligne, ce n'est pas l'impact, c'est l'efficacité. La troisième ligne, ce n'est pas l'efficacité, c'est l'efficience. Et la quatrième ligne, ce n'est pas l'efficience, c'est l'impact. Et en plus, la colonne « indicateurs », ce ne sont pas des indicateurs. Donc, cette page-là, il faut vraiment la professionnaliser peut-être pour ne pas diffuser de fausses choses sur l'évaluation aux membres du jury. Voilà, ce sont mes petites réserves par rapport à... Il y a encore un petit peu de travail peut-être, et peut-être de concertation pour aboutir à cette refonte du dispositif.

M. LE MAIRE: Très bien. Il y a du travail. Le vote donc. Madame DE MARCO qui a été convaincue vote pour, et le groupe. Et Madame QUELIER? Pour. Merci.

DELIBERATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« La Mairie de Talence met en place depuis 1999 un fond d'aide aux projets jeunes nommé T.@.P.A.J., Talence Projets Actions Jeunes. Ce dispositif est un outil de la politique jeunesse de la commune, complémentaire aux actions collectives conduites par les structures d'animation. Il met en avant l'engagement de la ville pour ses jeunes citoyens et leurs idées.

Depuis plus de 20 ans, nous avons pu accompagner les jeunes dans la construction et l'accomplissement de projets variés : culturels, sportifs et humanitaires.

Cependant, force est de constater qu'au vu du contexte actuel, de nouveaux sujets sont à valoriser et à développer, notamment dans les domaines du social et de l'écologie. Nous souhaiterions également élargir le public cible.

C'est pourquoi nous vous proposons d'enrichir ce dispositif, pour que la collectivité puisse continuer à soutenir ces jeunes en les sensibilisant, notamment, à des thématiques particulièrement actuelles.

Le service Jeunesse vous propose de prendre connaissance de ses préconisations à travers le dossier de refonte ci-joint. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 43 VOIX POUR. Reçu en Préfecture le 23/09/2020

N° 17 - Adhésion au réseau Energy Cities 2020/2021

Mme BALLIGAND: Chers collègues, je ne vais pas vous lire tout ce que vous avez sous les yeux. Je voulais vous faire un petit mot sur pourquoi s'engager dans ce réseau, « Énergies Cities ». Les villes ont un rôle majeur à jouer face à l'urgence climatique. On doit avancer sur la transition énergétique et afin que Talence devienne une ville pionnière et maîtrise sa consommation énergétique publique, nous avons trouvé intéressant d'intégrer ce réseau afin de partager des choses avec plus de 1 000 villes, vous l'avez vu dans le dossier, qui y participent, avec un forum annuel, beaucoup d'espaces de boites à outils, de concertation aussi citoyenne et démocratique. Donc, c'est pour ça qu'on a trouvé intéressant d'intégrer ce réseau et j'espère que vous serez d'accord avec nous. Merci.

M. LE MAIRE: Je crains, ma chère collègue, que dans des thématiques... Mme RAMI.

Mme RAMI: Alors j'ai les oreilles un peu ébouriffées par ce que je viens d'entendre. Durant les 6 dernières années, je n'ai jamais entendu un discours comme cela. Donc, bravo. C'est déjà bien d'avoir une bonne intention.

M. LE MAIRE: Madame BALLIGAND n'était pas conseillère municipale. C'est peut-être pour cela que vous ne l'avez pas entendu de sa bouche, mais on avait fait les choses.

Mme RAMI: Oui, mais c'est une politique globale quand même. Donc effectivement, c'est un enjeu intéressant de rejoindre ENERGY CITIES. Bon, c'est un réseau européen. Vous l'avez peut-être dit. Moi, ce que je trouve intéressant aussi, si vous voulez pousser votre réflexion, c'est de vous rapprocher de réseaux locaux. Il existe des réseaux locaux. Alors, je n'ai pas vu passer de délibération donc je l'ai oublié. Il y a AMORCE et il y a le CLER qui accompagnent les collectivités de façon concrète dans les projets. Donc là, effectivement, vous avez des boites à outils. Ce que je trouve le plus intéressant, ce sont des méthodos que l'on peut utiliser comme notamment la convention des maires. Ce sont des protocoles, des méthodos. Mais après, pour vous accompagner dans vos réflexions, dans les actions à mener, il y a le réseau AMORCE et le réseau CLER. Et je rappelle aussi qu'au niveau local, il y a des structures associatives qui accompagnent les collectivités, qui font de l'ingénierie publique. Donc, je trouve intéressant que ce discours de transition énergétique, d'aller vers, d'être pionnière, je dis bravo. Seulement, il n'y a pas qu'ENERGY CITIES qui va pouvoir vous aider. Et évidemment, on votera pour.

M. LE MAIRE: Très bien.

Mme RAMI: J'ai oublié juste, Bordeaux Métropole adhère déjà à ENERGY CITIES donc vous avez peut-être aussi, je ne sais pas, ce n'est pas pour vous dire de ne pas adhérer, mais est-ce que l'adhésion à Bordeaux Métropole ne vaut pas pour l'ensemble de ses communes. Moi, c'est une question que je me suis posée. Je n'ai jamais eu la réponse.

Mme BALLIGAND: Moi, des renseignements que j'ai pris, non, on peut s'engager et aussi nous, en tant que ville, pour afficher aussi notre volonté sur cette transition.

M. LE MAIRE: Donc je vous confirme que c'est un discours que vous avez régulièrement entendu, même si jamais il prend corps, et que c'était surtout un engagement aussi de campagne que nous avions pris alors que rien ne nous oblige à faire, effectivement, parce qu'on n'est pas dans la strate de communes obligatoires on va dire, et donc de féliciter pour le travail qui a été fait dans un temps relativement court, puisque cela ne fait que quelques semaines que nous sommes installés, en dehors des vacances d'été dont nous parlions tout à l'heure. Je note vos félicitations, Madame RAMI. Je vous en remercie.

Mme QUELIER: Juste une petite question. Un petit peu comme pour Alzheimer tout à l'heure, je crois que c'est Isabelle RAMI qui l'a posée. Est-ce que vous avez déjà une idée de ce que vous ferez dans le cadre de cette adhésion puisqu'il y a une forme d'engagement quand on adhère à ce réseau ? Est-ce que vous avez prévu déjà des choses ou pas ?

Mme BALLIGAND: Avant tout c'est un réseau d'entraide aussi et de partage d'expérience. Donc, par exemple, si on a un projet sur, je ne sais pas, refaire une école, etc., on peut demander à des villes adhérentes déjà de voir qu'est-ce qu'elles ont mis en place, comment elles l'ont fait, au niveau aussi investissement, de s'appuyer sur des retours d'expérience. Et je me suis déjà bien sûr renseignée auprès d'ENERGY CITIES. C'est vrai qu'il y a des

subventions aussi qu'on peut demander au niveau européen. Et en fait, on nous donne toutes ces boites à outils pour pouvoir faire ces demandes. Donc, je n'ai rien concrètement encore puisqu'il faut avoir intégré le réseau pour un petit peu voir tout ce qu'on peut utiliser et surtout partager entre villes qui adhérent à ENERGY CITIES. Mais il y en a aussi en France et il y en a aussi au niveau européen. Et c'est vraiment la dimension européenne que je trouve intéressante, d'aller voir ce qui peut se faire dans d'autres villes avec une autre approche peut-être que la France. Voilà, j'espère que j'ai répondu.

M. LE MAIRE: Bravo pour cette première délibération ma chère collègue. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions? Non. À l'unanimité. Merci.

DELIBERATION

Madame BALLIGAND, Conseillère municipale déléguée à la Ville à énergie positive expose :

« Par délibération n° 6 en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des délégations et représentations du Conseil au sein de divers organismes extérieurs parmi lesquels le Réseau Energy Cities avec la désignation de Madame Isabelle BALLIGAND.

Cette désignation étant réalisée et notifiée, il convient désormais d'adhérer à cette association en versant, au titre de l'année 2020/2021, une cotisation d'un montant fixé à 1250 € pour les villes de moins de 100 000 habitants.

Pour rappel, Energy Cities est une association créée en 1990 qui souhaite une transformation radicale des systèmes et des politiques énergétiques en donnant aux citoyens les moyens de concevoir un futur énergétique décentralisé et renouvelable.

Ses missions se concentrent autour de trois axes :

- Renforcer le rôle et les compétences des autorités locales,
- Représenter les intérêts des villes et influencer les politiques nationales et européennes,
- Développer et promouvoir les initiatives de nos membres.

Pour votre parfaite information, vous trouverez en annexe de la présente délibération le dossier complet d'adhésion qui reprend le champ d'intervention de cette association et les avantages liés à cette adhésion.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir autoriser la commune à adhérer au réseau Energy Cities à travers le versement d'une somme de 1250 € au titre de l'année 2020-2021.»

ADOPTE par 43 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 22/09/2020

Et bien voici venue l'heure de la question orale. Et je passe la parole à Madame Tiphaine MAURIN.

QUESTION ORALE:

Mme MAURIN: Monsieur le Maire, mes chers collègues, le gouvernement a décidé l'ouverture des enchères d'attribution des bandes de fréquence de la 5G, pourtant l'utilité même de cette technologie est remise en question. Dans son rapport final, la Convention

citoyenne pour le climat juge le déploiement de la 5G sans réelle utilité et demande un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat. Est-il encore raisonnable aujourd'hui, alors que la nécessaire décarbonation de notre environnement fait consensus, de ne pas mettre en balance le supplément de service rendu par la 5G avec les inconvénients environnementaux additionnels de ce nouveau réseau. Sachant qu'un équipement 5G consomme 3 fois plus d'énergie qu'un équipement 4G, le caractère vertigineux des émissions de gaz à effet de serre, le domaine du numérique, du nombre d'objets connectés, du nombre de tonnes de déchets électriques et électroniques, se trouveront largement augmentés par l'émergence de ce nouveau réseau. Concernant l'impact sur la santé, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes a commandé des études sur la nocivité de la 5G qui ne seront rendues qu'en 2023.

Face à ces constats, de nombreuses communes ont d'ores et déjà, parfois dans le cadre d'une déclaration de l'état d'urgence climatique, prononcé des moratoires. Notre municipalité se doit de veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour le déploiement d'infrastructures utiles sur son territoire. La balance entre les services rendus du réseau 5G et son impact écologique et sanitaire doit être étudiée avant toute nouvelle installation.

C'est pourquoi je vous demande si le conseil municipal examinera, en séance publique, l'éventualité d'un moratoire sur la 5G d'ici 2 mois ? Merci

M. LE MAIRE: Merci, Madame la conseillère municipale, ma chère collègue. Vous dire, vous le savez, vous l'avez rappelé, que le réseau 5G doit commencer à être déployé en France métropolitaine d'ici la fin de l'année 2020. Il permettra l'amélioration de services existants, mais aussi le développement de nouvelles fonctionnalités, débit, applications intelligentes, en matière de transport, de télésanté, d'équipements connectés.

Vous dire que dès le mois de juin, nous avons envoyé un courrier au président de Bordeaux Métropole, ainsi qu'à monsieur le président de l'université, pour connaître leur attente et leurs questionnements sur le déploiement de la 5G. Nous avons aussi travaillé pour faire un état des lieux et de prendre en compte toutes les données actuelles sur un sujet qui est quand même particulièrement complexe. Si ce n'est qu'au 1^{er} trimestre 2021 que l'ANSES rendra ses conclusions sur les incidences sanitaires, écologiques et sociales du réseau sur la population, le rapport publié par l'IGAS ce mardi déclare clairement, je cite « qu'il n'existe pas, selon le consensus des agences sanitaires nationales et internationales, d'effets néfastes, avérés à court terme en dessous des valeurs de limite d'exposition ».

Je ne prétends pas, et je pense que personne ne peut prétendre, d'avoir la vérité absolue sur une technologie dont on ignore pour l'instant pas mal d'aspects. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit la semaine dernière, et d'ailleurs avant la réception de votre question orale, à Monsieur Cédric O, qui vous le savez est le secrétaire d'État en charge du Numérique, pour lui demander de permettre la mise en place dans les villes qui le souhaitent, et je souhaiterais que Talence en fasse partie, une commission locale d'informations sur la 5G. Cette dernière permettrait, et permettra donc de faire vivre le débat public sur cette question qui suscite les passions, d'informer les habitants, de répondre à leurs questionnements et leurs interrogations qui sont légitimes. Ce débat, qu'on peut souhaiter éclairé et éclairant, pourrait associer l'ensemble de nos concitoyens et les acteurs sur ce dossier comme les associations que j'ai reçues, vous le savez sûrement.

Je pense que Talence qui accueille sur son territoire le CHU, l'université et d'autres grandes écoles, se doit d'être au rendez-vous en organisant un débat exigeant, associant l'ensemble de nos concitoyens, mais en évitant tout esprit partisan, pour que chacune et chacun puisse se saisir du sujet et se faire sa propre opinion. Ces échanges, aussi nécessaires qu'exigeants, devront permettre de répondre aux préoccupations et inquiétudes. Les enjeux sont trop importants pour que la débat sur la 5 G soit confisqué par tel ou tel parti politique.

Enfin, concernant l'idée de moratoire, nous nous sommes déjà posé la question, il y a plus de dix ans, alors ni vous ni moi ceci dit, mais au début de l'année 2010, lors de l'implantation d'antennes relais 4G dans notre commune. Le conseil municipal avait alors, par une délibération, approuvé à l'unanimité l'application d'un moratoire sur les projets d'implantation d'antennes relais sur le territoire talençais, démarche unique parmi les communes de Bordeaux Métropole, de la CUB à l'époque. L'idée de ce moratoire était la suivante : ne pas donner suite aux demandes d'implantation d'antennes relais tant que les résultats de l'expérimentation du comité opérationnel, issu du Grenelle de la téléphonie mobile n'aient pas été connus. L'application de ce moratoire nous a valu, à l'occasion de référés-suspension, suite à des refus de déclarations préalables aux installations, d'être déboutés au Tribunal administratif, le Maire ne pouvant pas prendre des mesures contraires à la loi.

Donc, après cet échec sur la 4G, nous pensons, je pense, je vous réponds, mais on a eu cette discussion dans un groupe majoritaire, que seul un débat éclairé pourrait aider les pouvoirs publics à trouver le meilleur positionnement sur le déploiement de la 5G. Mais aussi, vous n'en parlez pas dans votre question orale, mais je l'ai rajouté, cela pourrait être aussi l'occasion de doter les maires d'outils et de moyens règlementaires pour instruire au cas par cas les demandes d'installations, modifications d'antennes relais en prenant en compte la réalité de chaque territoire. C'est la raison pour laquelle on pourra ainsi construire notre avenir.

Donc, pour vous résumer, le moratoire, il n'est pas légal et on en a fait l'expérience ici. Je pense, j'espère que vous le partagerez, qu'il est difficile d'être un élu de la République et de demander toute l'année à des gens de respecter des lois si, nous-mêmes, nous ne nous imposons pas de respecter la loi. On peut penser ce que l'on veut de la loi, mais cette loi, elle est votée. Et c'est la raison pour laquelle je partage, et on partage comme vous. On a eu quelques remontés de la part de personnes qui ne se prétendent pas scientifiques, voudraient juste que l'on puisse localement, quand les maires sont d'accord et je vous l'ai dit je suis parfaitement d'accord, avoir des réunions apaisées sur les avantages, les inconvénients, écouter toutes les parties. J'ai, à ce titre, un souvenir un peu plus douloureux sur la réunion Linky que l'on avait organisée ici puisque les débats n'avaient pas été possibles.

Et je crois que quand on discute avec des gens, il y a des sondages qui indiquent certaines choses, qui indiquent plutôt contre, mais plutôt pour utiliser les bénéfices de la 5G, que c'est un débat qui mérite autre chose qu'une prise de partie partisane, ce qui n'empêche pas les différents maires, les partis politiques, les parlementaires ou que sais-je encore les élus, de pouvoir se positionner.

Pour vous répondre très concrètement, légalement et concrètement donc, instauration d'une commission locale pour permettre l'organisation de ce débat contradictoire, éclairé, neutre, à laquelle tout le monde sera invité, indépendamment de ses obédiences ou de ses appointences. Alors après évidemment, les contraintes actuelles rendent difficiles l'organisation d'une réunion publique, mais je pense qu'on peut trouver, à travers les moyens électroniques, sans recourir à la 5G d'ailleurs, à des visioconférences. Je pense qu'il y a aussi

des débats qui peuvent être soulevés sur la fibre, sur les zones blanches. Cela dépasse, je pense, l'intérêt partisan. Et je crois que cette position d'équilibre, légaliste, puisqu'on est là aussi pour faire respecter la loi, sera à même de pouvoir éclairer tout le monde et de contribuer aux décisions politiques des édiles, mais aussi des consommateurs parce que, je rappelle qu'une technologie ne vaut que si elle est utilisée et que chaque consommateur aussi pourrait, même dès aujourd'hui, renoncer à utiliser telle ou telle technologie comme la 4G. Donc, c'est aussi à chacun, et je pense qu'un débat éclairé pourra permettre de faire ça, de pouvoir se positionner en conséquence. En tout cas, moi, je suis pour cette position d'équilibre.

Je suis et je le dis parce qu'on l'a partagé avec beaucoup. Et je crois que cela mérite bien mieux qu'un débat entre les anciens et les modernes, entre ceci ou entre cela, ou de ressortir des vidéos qui datent d'il y a 10 ans. Et je crois que c'est une position d'équilibre et légaliste.

Mme MAURIN: Monsieur Le Maire, merci pour votre réponse. Oui, un débat dépassionné, non partisan, pourquoi pas. C'est d'ailleurs pourquoi ce soir on ne vous propose pas une motion, mais juste une question orale, pour pouvoir justement permettre ce débat. Mais je vous avoue que je suis un peu déçue pour les Talençais et les Talençaises qui souhaiteraient peut-être un peu plus que juste un débat, mais une prise de position un peu plus forte sur ce que vous pouvez vraiment essayer de faire en tant que maire pour, si ce n'est freiner, vraiment interpeller les pouvoirs publics sur le fait qu'il n'y a pas d'urgence à déployer la 5G, que l'urgence elle est climatique, et que vous, en tant que maire, vous avez vraiment besoin d'outils qui vous permettraient, si j'ai bien compris vous ne les avez pas, de ne pas accepter le déploiement des antennes, par exemple.

M. LE MAIRE: Je vous laisse terminer votre question comme après il n'y a plus d'échange, c'est pour cela que je vous laisse finir. Allez-y.

Mme MAURIN: Donc, je voulais vous remercier pour cette réponse et en tout cas vous pouvez compter sur Talence en Transition pour pouvoir participer à ce débat autour de la 5G. Nous, nos positions, elles sont claires. Je pense qu'elles ne font pas... voilà, nous sommes plutôt pour un moratoire sinon nous n'aurions pas posé cette question. Pour nous, il n'y a pas d'urgence. L'urgence, elle est à prendre le temps de réfléchir sur l'impact sanitaire, environnemental et social de la 5G. Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Merci ma chère collègue. Encore une fois, peut-être que je n'ai pas été clair, ce débat sur le moratoire, il a eu lieu dans cette ville, il y a 10 ans. Et la conclusion juridique, et nous sommes dans un État de droit, c'est qu'un maire, quoi qu'on puisse en penser, et j'en pense plutôt du bien, ne peut pas être contraire à la loi. Après reste à certains édiles s'ils le souhaitent d'être contraire à la loi. C'est une forme. Moi, ce n'est pas la mienne et ce n'est pas comme ça que j'ai envie de conduire le débat.

Ce débat, je vous l'ai dit, il y a 10 ans sur la 4G, c'est la seule ville de l'agglo, à l'époque, à avoir voté ce type de moratoire. Et la juridiction administrative nous a donné tort. C'était peut-être sûrement connu, mais on a eu cet échange-là. Donc, faire la même position sur le moratoire aurait même cause, mêmes conséquences. Et puis, de vous à moi, vous n'avez pas forcément répondu, je trouve qu'on gagne à rappeler l'État de droit, cet État de droit qui permet à un gouvernement, des députés, des parlementaires, des sénateurs, de voter des lois après sur lesquelles on peut débattre sur la pertinence. Mais un maire ne peut pas dire « et bien écoutez, je suis contre la loi ». On ne peut pas dire toute la journée « respectez-là » et nous-mêmes s'en affranchir.

Donc, la position, elle est légaliste, elle est logique, elle n'est pas le fait de dire je suis pour, je suis contre. Elle est juste de dire et de rappeler un élément fondamental que dire « je veux un moratoire » c'est dire « je fais un acte illégal au sens de la loi ». Vous pouvez le partager. c'est parfaitement respectable, mais ce n'est pas ma conception des actes administratifs telle qu'on doit l'avoir. Pour vous répondre là-dessus, parce que je vous réponds en toute sincérité, j'ai eu l'occasion d'échanger, vous le savez puisque je les sais proches de vous au sens des contacts réguliers, une représentante. On les a rencontrés avec ma première adjointe. On en a longuement discuté sur les impacts en termes de santé, en termes de technologie. Et ces associations, elles m'ont plutôt dit qu'elles étaient très heureuses de ce positionnement-là. Bien sûr qu'elles veulent, elles, l'abandon total de la technologie de la 5G, mais qu'entre une position qui consiste à dire « on ne fait rien, on attend » ou une position qui serait « on prend un débat, on prend des dispositions qui ne sont pas légales », le fait de disposer d'un débat public, éclairé, exigeant, contradictoire, c'est faire, selon moi et selon elles, démocratie c'està-dire discuter d'un sujet éminemment technique, complexe, de façon apaisée et républicaine. Et je crois que plus on aura cela, et je pense qu'il y a eu différentes choses qui nous ont permis, je prends appel au grand débat qui a eu lieu il y a quelques mois. On peut en penser ce qu'on en veut, mais dans ces réunions-là, sur quelques thématiques que ce soient, les gens se parlaient, s'écoutaient et cela voulait dire qu'on était encore capables, sans aller à l'affrontement ou sans aller vers l'illégalité, de pouvoir s'écouter et essayer de prendre les bonnes décisions.

Moi, en la matière, je sais qu'on a eu l'occasion parfois et peut-être que nos positions ne sont pas les mêmes, mais moi, en la matière, je pense que la plupart des gens pensent que la 5G que c'est très technique, c'est très compliqué et que tout cela vaut bien mieux entre « si tu es contre, c'est cela, si tu es pour, c'est cela », juste de permettre à chacun de s'exprimer. Et la chance que l'on a, qui est peut-être un territoire un petit peu exceptionnel, c'est la chance d'avoir le CHU. On nous parle beaucoup de télémédecine. Est-ce qu'il peut y avoir aussi des dérivatifs à la 5G ? Moi, personnellement, je ne me sens pas capable, en tant que maire, de répondre à toutes les questions techniques. On a aussi la chance d'avoir des universitaires. Et ces universitaires peuvent nous parler de tout un tas de choses, vous l'avez dit, le social, notre rapport au progrès. Et je crois que l'on aurait vraiment intérêt, en tout cas c'est le sens de mon courrier, c'est ce que j'ai demandé au secrétaire d'État.

Donc, quand vous me dites « vous n'interpellez pas les pouvoirs publics », je les ai interpellés, mais je les interpelle de façon légale. Et je crois que c'est la meilleure façon de faire surtout quand on veut être exemplaire au regard de nos concitoyens.

En tout cas, j'espère qu'on pourra débattre largement de cela et des conséquences parce que, notre intérêt premier, on va être clair, c'est de protéger la santé et de permettre aussi, quand une technologie le permet, de pouvoir aussi délivrer ses effets positifs parce qu'il y a aussi des gens qui disent le contraire de ce que vous avez indiqué. Moi, je ne me sens pas capable de dire « vous avez tort, vous avez raison ». Je demande juste aux gens dont c'est le métier et la compétence de venir nous l'expliquer et de venir nous éclairer.

Je vais vous proposer la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 9 novembre à 18h30. Et donc, je vous rappelle que nous referons le cas échéant, la photographie s'il fait beau et si la lumière est jugée correcte par le photographe, et s'il fait jour, ce qui n'est pas gagné. Nous pouvons faire la photo dedans, Madame DE MARCO.

La séance est levée à 19 h 50.